

6212-03-052

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT : M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR, responsable de la Commission

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT
TECHNIQUE À HÉBERTVILLE-STATION
PAR LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
DU LAC-SAINT-JEAN**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 23 mai 2013 à 13 h 30
Salle multifonctionnelle Saint-Bruno
563, rue St-Alphonse
Saint-Bruno

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 23 MAI 2013	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DU RESPONSABLE DE LA COMMISSION	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC BELLEVUE ET DES LOTS 16 À 25	3
M. Daniel Guimond	
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	
DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN	17
M. Michel Lavoie	
Mme Monique Laberge	
Mme GUYLAINE LACHANCE	31
VILLE D'ALMA	45
M. Gilles Girard	
REPRISE DE LA SÉANCE	
ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU LAC-SAINT-JEAN	52
M. Tommy Tremblay	
Mme CÉLINE GAGNON	68
MRC MARIA-CHAPDELAINE	77
M. Jean-Pierre Boivin	
DROIT DE RECTIFICATION	
M. Paul Morin	92

SÉANCE DU 23 MAI 2013
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU RESPONSABLE DE LA COMMISSION

5 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Alors je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur le projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

10

Je m'appelle Louis-Gilles Francoeur et je suis le responsable de cette Commission d'enquête et d'audience publique.

15

Cette audience fait d'ailleurs suite à un mandat confié au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

20

Je suis secondé dans cette tâche par mesdames Julie Crochetière et Marie Conilh de Beyssac ainsi que par monsieur Yvon Deshaies, soit les trois (3) analystes de la Commission, et par madame Renée Poliquin qui coordonne le secrétariat de la Commission et par monsieur Luc Nolet, notre conseiller en communication.

25

Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre de services partagés du Québec composée de monsieur Rémi Turgeon, lequel est responsable de l'organisation technique et la logistique, ainsi que par monsieur Michel Filteau, responsable de la sonorisation.

30

Tous les propos de cette deuxième partie d'audience, comme les autres d'ailleurs, seront enregistrés et retranscrits par madame Denise Proulx, notre sténotypiste officielle. La transcription de cette partie de l'audience sera accessible dans environ une semaine dans les centres de documentation et dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle. Elles seront également disponibles sur le site Web du BAPE.

35

Je vous signale également que toutes nos séances sont diffusées, et c'est le cas présentement, en direct sur le site Web du BAPE en mode audio et vidéo.

40

Le déroulement de la séance sera le suivant! Nous demandons aux personnes qui ont fait connaître avant le 8 mai dernier leur intention de faire une présentation verbale et dont la présentation est prévue pour aujourd'hui de se présenter au secrétariat à l'accueil, si c'est pas déjà fait, pour nous aviser de leur présence, afin qu'on puisse respecter l'ordre d'inscription dans l'horaire. Le temps alloué pour chaque présentation est de quinze (15) minutes et au besoin, la Commission d'enquête échangera avec les présentateurs pour préciser leur point de vue.

Les personnes non inscrites qui veulent présenter leur point de vue verbalement peuvent toujours le faire en s'inscrivant au registre à l'accueil; elles seront appelées dans l'ordre d'inscription et disposeront de dix (10) minutes environ pour leur présentation.

45 Le BAPE a élaboré des règles de participation dont chacun peut prendre connaissance sur notre site Web. On les retrouve aussi dans un document disponible à l'accueil. Et ces règles portent notamment sur le droit d'auteur et le respect des personnes à leur vie privée. Certaines de ces règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Je me réserve en tout temps le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles
50 ou qui n'aurait pas de rapport avec le sujet sous examen.

Nous aimerions vous rappeler enfin l'importance de maintenir un climat serein, comme nous l'avons vécu en première et en deuxième partie hier soir, ce qui exclut donc toute manifestation d'approbation ou de désapprobation à l'endroit des personnes appelées à présenter leur mémoire.
55

Nous vous soulignons enfin que, tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des affirmations contenues dans un mémoire ou la présentation d'un participant. Ce droit n'autorise cependant personne à se prononcer sur les opinions des autres participants. Les précisions apportées doivent s'en tenir aux faits.
60

Pour vous prévaloir de ce droit, si vous le voulez, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle, et les personnes inscrites seront invitées à intervenir à la fin de la séance. Les propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi nous être envoyées par écrit au cours de la semaine prochaine.
65

En terminant, je vous signale que la Commission d'enquête pourrait au besoin demander au promoteur de venir répondre à certaines questions après la présentation de vos mémoires.

À la suite de cette deuxième partie de l'audience, la Commission va poursuivre évidemment son enquête et son travail d'analyse. Le cas échéant, des questions complémentaires de la Commission et des réponses obtenues s'ajouteront à la documentation déposée là où elle est disponible.
70

La Commission rédigera son rapport à l'intention du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et son rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions ainsi que des constats et de l'analyse de la Commission. Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 14 août 2013. Par la suite, ce dernier, le ministre, disposera de soixante (60) jours pour le rendre public.
75

80 Et en parallèle de notre audience, le ministère du Développement durable, de
l'Environnement, de la Faune et des Parcs procède à sa propre analyse du projet. C'est à la
lumière de ces deux (2) rapports que le ministre adressera ses recommandations au Conseil des
ministres qui, lui, va décider d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions.

85 Nous tenons enfin à souligner que le BAPE s'est muni d'une déclaration de service aux
citoyens et que notre organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité
de ces services que nous vous offrons. Alors afin de nous aider à mieux vous servir, nous vous
demandons de bien vouloir remplir ce questionnaire disponible à cet effet à l'entrée de la salle et
de le remettre au secrétariat avant de quitter. Votre participation nous est vraiment essentielle pour
90 la planification de d'autres travaux du genre.

Alors je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce
questionnaire.

95

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC BELLEVUE ET DES LOTS 16 À 25

100 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

J'invite maintenant notre premier participant de cet après-midi, monsieur Daniel Guimond, à
venir faire sa présentation.

105 Bonjour monsieur Guimond.

PAR M. DANIEL GUIMOND:

110 Bonjour monsieur Francoeur.

Alors messieurs, mesdames. Je vous présente le mémoire de l'Association des propriétaires
du lac Bellevue et des lots 16 à 25. Mon nom est Daniel Guimond, je suis propriétaire du lot 21.
Évidemment, c'est dans le cadre d'un projet d'un lieu d'enfouissement technique, LET, à
Hébertville-Station.

115

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "L'association...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 4^e paragraphe, 4^e ligne, "... d'autres espèces.")

120 L'annexe 2, vous l'avez entre les mains, monsieur le Commissaire, représente la carte, et je vous invite à regarder tout ce qui est en bleu, vous verrez l'ensemble des lacs qui la composent, et le bleu est quasiment dominant. Alors vous voyez tout l'ensemble, et même à l'extérieur du territoire.

125 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 4^e paragraphe, 5^e ligne, "C'est cet environnement...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, "... des nombreux camions...")

Et je ne parle pas que de la construction, là où on parle de quarante-cinq (45) à l'heure.

130 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, "... et les déchets...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin)

135 Alors c'est ce qui m'est fin à mon rapport, le rapport de l'Association des propriétaires du lac Bellevue et des lots avoisinants.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

140 Je vous remercie monsieur Guimond. Si vous le permettez, j'aimerais vous poser quelques questions.

PAR M. DANIEL GUIMOND:

145 Oui.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

150 Vous mettez évidemment l'accent sur les nuisances dont vous serez, dites-vous, victime inévitablement.

PAR M. DANIEL GUIMOND:

155 Exact.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

160 Ces nuisances ont trait principalement, sauf peut-être le camionnage, mais dans une certaine mesure, ça aussi, à la présence de matières organiques putrescibles dans un site, parce qu'il y a décomposition, donc il y a lixiviat, donc il y a odeurs, etc.

PAR M. DANIEL GUIMOND:

165 Exactement.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

170 S'il s'agissait d'un site de déchets ultimes, c'est-à-dire qui reçoit le moins possible de matières recyclables, parce que c'est un taux probablement qu'on peut améliorer encore, et dans lequel il y aurait de moins en moins, comme le veut la politique en tout cas, pratiquement une élimination zéro totale des matières putrescibles, est-ce qu'à votre avis, cette réduction à la source des nuisances serait mieux que les palliatifs proposés dans l'étude d'impact?

PAR M. DANIEL GUIMOND:

175 En fait, monsieur le Commissaire, ce qui nous fait très peur, c'est que nous sommes à huit cents mètres (800 m). Huit cents mètres (800 m), c'est dans ma cour, c'est carrément, alors vous comprendrez que tous les bruits, tout ce qui peut changer cet environnement-là, c'est excessivement fragile. Alors c'est la proximité des lieux qui nous inquiète.

180 Alors peu importe ce qu'on en fasse, c'est vraiment là. Évidemment, si vous me dites, on va changer l'orientation, maintenant, bon, sur le plan technique, ça peut aider, mais encore une fois, pour nous, c'est carrément inacceptable à cause de la proximité des lieux et du site proposé actuellement.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

185 Quand vous dites peu importe, ça veut dire qu'à ce moment-là si la RMR continuait d'enfouir des déchets pêle-mêle avec des putrescibles, pour vous, ça change rien?

PAR M. DANIEL GUIMOND:

190 Bien, ça change rien...

195 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Ça améliorerait en aucune façon?

200 **PAR M. DANIEL GUIMOND:**

Écoutez, on l'a pas vécu. Vous savez, ce genre de situation, on le voit qu'après. Quand on vient nous dire que, bon, le bruit, il y en aura pas, évidemment, écoutez, on sait pertinemment qu'à L'Ascension, à deux-trois kilomètres (2 km-3 km), on entend. On sait pertinemment qu'à L'Ascension, à deux kilomètres (2 km), il y a des déchets qui volent au vent, qui sont emmenés par les vents, les oiseaux, peu importe. Alors on le sait.

205 Alors évidemment à huit cents mètres (800 m) avec la configuration du lac Bellevue, il va de soi par exemple que les goélands vont s'en donner à cœur joie, et ça va être chez nous qu'ils vont se retrouver.

210 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Mais s'il y a moins de matières putrescibles, ils vont quand même pas manger du carton?

215 **PAR M. DANIEL GUIMOND:**

Oui, moins, écoutez, vous entrouvrez le conteneur chez McDonald's, il en apparaît deux (2).

220 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Vous dites qu'il va y en avoir toujours?

225 **PAR M. DANIEL GUIMOND:**

Je pense.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

230 Bon, OK. Deuxième question. Vous dites que si le site devait être autorisé, on devrait cesser toute coupe de jardinage ou de coupe forestière sélective. Sur quelle zone?

PAR M. DANIEL GUIMOND:

235 Bien en fait, entre les lots 16 à 24, à partir des bornes. Les bornes se situent à peu près au chemin des propriétaires, là. Alors à peu près là.

Donc la balance appartient à la MRC, c'est elle qui en fait, je pense, la gestion.

240 Alors qu'elle autorise demain matin de la coupe forestière, qu'elle soit sélective au jardinage, à l'instant même où il y a de la machinerie, vous comprendrez qu'il y a des corridors qui vont se créer. Puis à cette distance-là, évidemment, les corridors vont nous emmener les bruits, les odeurs encore plus considérables.

245 Alors c'est pour ça que ça devient un isolant pour nous, de dire, bien écoutez, ne faites aucune coupe à partir du lac Bellevue et au LET, en fait, juste à la zone tampon. Alors pour nous, c'est la première demande, et c'est une garantie d'isolant.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

250 Quand vous parlez justement de cette zone tampon, vous demandez qu'un mur de terre de trente mètres (30 m), c'est cent pieds (100 pi) de haut, soit érigé près de la zone tampon, avez-vous déjà vu cette structure?

PAR M. DANIEL GUIMOND:

255 Écoutez, après consultation avec tous les membres, on en a eu une il y a deux (2) semaines et écoutez, les gens, en plus d'être inquiets, ne savent pas ce qui va arriver. Alors donc, ne le sachant pas, on se fie à ce qui existe ailleurs.

260 Alors ce qui existe ailleurs à L'Ascension, on n'en veut pas, alors carrément on n'en veut pas. Alors il faudrait ériger un mur de terre comme on le fait, un terre-plein d'une hauteur qui nous assure que le bruit va être amorti de façon considérable.

265 On le fait pour les routes à certains endroits, on érige des murs, alors pour nous, il va de soi que, écoutez, ça va sûrement restreindre les bruits. Ça, c'est un fait.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

270 Donc c'est essentiellement un mur anti-bruit que vous voulez?

PAR M. DANIEL GUIMOND:

Oui, effectivement.

275 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Auquel vous songez. Et est-ce que ce mur anti-bruit pourrait être la clôture dont vous parlez?

280 **PAR M. DANIEL GUIMOND:**

285 Bien, la clôture, en fait, c'est pour que justement les déchets plus légers s'arrêtent et surtout que, quand on parle de faune, on sait que les odeurs vont emmener possiblement de l'ours à venir dans le territoire. Alors si la zone est clôturée, bien, les risques que certaines bêtes, entre guillemets, puissent entrer dans le site allègrement, ça les restreint.

290 Alors pour nous, de clôturer ça, il va de soi que ça a deux (2) fonctions, c'est d'arrêter par le vent tous ces détritiques et aussi, effectivement, que la faune, que les animaux en général ne puissent y entrer et en sortir allègrement.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

295 Dans la même logique, vous demandez qu'on utilise un hangar mobile, comme ça se fait, je crois, à Laterrière?

PAR M. DANIEL GUIMOND:

Exactement.

300 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Est-ce que vous savez si cette initiative à Laterrière a été très dispendieuse? J'ai aucune idée.

305 **PAR M. DANIEL GUIMOND:**

Non, je n'ai aucune idée, monsieur Francoeur, sur ce plan technique là, non, je ne le sais pas.

310 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Est-ce que ça règle différents problèmes simultanément ou juste les goélands? Quel est l'impact de ça?

315 **PAR M. DANIEL GUIMOND:**

Ça règle évidemment lorsque je pense, je sais pas si d'autres intervenants ont paru devant vous, ils vous ont peut-être expliqué ce côté technique là, non, écoutez, sur ce plan technique là, je sais qu'au moins, ça empêche les déchets de s'éparpiller.

320

Vous savez que lorsqu'il y a de grandes bourrasques de vent, on contrôle pas ça. Les camions arrivent puis carrément se vident. Alors peu importe les vents.

Alors à ce moment-là, ça, ça permet au moins d'amenuiser tout ça.

325

Et évidemment, les goélands, on en a un peu plus le contrôle.

Comme je vous ai dit, il n'y aucun site qui en a pas de goélands, il y en a pas. Mais la plupart vivent des surpopulations de goélands, c'est encore pire. Il y a même certains sites où les employés sont incapables, ils s'enfargent dans les goélands.

330

Vous savez, bon, c'est ça, c'est ça un site d'enfouissement. Et de nous dire, de venir nous dire, à moi et à tout le monde, vous en aurez pas, écoutez, c'est assez pour faire de la recherche, là, puis de me mettre là-dedans, là. C'est pas possible de pas en avoir.

335

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Est-ce que ça réduit aussi les odeurs?

340 **PAR M. DANIEL GUIMOND:**

Pardon?

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

345

Est-ce que ça réduit les odeurs, l'utilisation de ce hangar mobile couvert?

PAR M. DANIEL GUIMOND:

350 Sur ce plan technique là, je ne peux pas vous dire, monsieur. Monsieur le Commissaire, je ne peux pas.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

355 Bon. Une autre question. Vous dites qu'il y a eu dans la pétition cent soixante-neuf (169) personnes qui habitent Hébertville-Station.

PAR M. DANIEL GUIMOND:

360 Oui.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

365 Il y a combien de contribuables à Hébertville-Station? Avez-vous une idée approximative?

PAR M. DANIEL GUIMOND:

370 Les gens derrière moi pourraient vous répondre exactement, je le sais pas, monsieur le Commissaire.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

375 Bon. Je vais reformuler ma question autrement. S'il y avait un référendum à Hébertville pour déterminer si la population est en faveur ou pas, vous savez, quand on fait un référendum, plus on le fait grand, plus on dilue l'opposition. Alors à quel niveau ça vous semblerait acceptable de faire un référendum...

PAR M. DANIEL GUIMOND:

380 Ce référendum aurait dû avoir lieu avant qu'on soit devant vous. Au moins, on aurait peut-être tiré ça au clair. Ça, ça aurait dû avoir lieu carrément. Mais ça n'a pas eu lieu.

Mais c'est évident...

385 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Quelle est la taille du référendum?

PAR M. DANIEL GUIMOND:

390 Moi, je vais vous dire qu'avant l'étude d'impact, on avait tous un petit peu la tête dans le
sable. On se disait, ça ne se fera pas chez nous, ça se peut pas. Et à un moment donné, on s'est
mis à ouvrir les pages une par une, et puis là, on a évidemment réalisé ce qui nous arrivait.

395 Alors au moment où on réalise ce qui nous arrive, puis l'impact négatif que ça va avoir sur
tous les environs, bien, c'est encore pire, l'impact négatif, les gens qui restent près, pensez le
Rang 8, pensez les gens du lac Bellevue, pensez tout cet environ! C'est évident que quelqu'un qui
reste à dix kilomètres (10 km), bon, il ne subit pas les mêmes impacts que quelqu'un qui reste à
quatre cents mètres (400 m), c'est bien évident.

400 Donc moi, je vous dis que le référendum aurait dû avoir lieu au début bien avant, quand tout
ça est en train, le maire aurait dû dire, écoutez, ma population mérite d'être consultée, on va aller
voir ce qu'eux en disent.

405 Même à ça, on n'était pas vraiment au fait. On l'est devenu après l'étude d'impact.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Mais vous voyez le référendum à l'échelle d'Hébertville-Station?

410 **PAR M. DANIEL GUIMOND:**

Écoutez, les deux (2) municipalités qui sont touchées, c'est Saint-Bruno, alors j'aurais vu le
référendum au niveau de Saint-Bruno et d'Hébertville-Station.

415 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Les deux (2) municipalités.

420 **PAR M. DANIEL GUIMOND:**

Oui.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

425 Vous avez dit qu'il y avait dix-huit (18) membres dans votre association, donc j'imagine qu'il y
a dix-huit (18) chalets autour du lac Bellevue?

PAR M. DANIEL GUIMOND:

430 Oui, je peux pas vous dire le nombre exact de chalets, il y en a pas dix-huit (18) tout le tour
du lac Bellevue. Évidemment, des lots avoisinants, il y a des chalets aussi.

435 Mais l'ensemble de tout, c'est dix-huit (18) propriétaires, mais il y a plusieurs chalets au lac
Bellevue. D'autres intervenants après moi vont vous dire le nombre exact, je veux pas me tromper
d'un.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

440 Il y a quelqu'un dans la salle à l'autre bout qui me fait signe qu'il y en a dix (10), qui me fait
signe que c'est ça.

PAR M. DANIEL GUIMOND:

445 Je les ai pas tous comptés, c'est pour ça que je voulais pas, bon, il y en a dix (10) là, la
balance, c'est des lots comme moi.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

450 Est-ce qu'ils sont occupés à l'année longue, c'est-à-dire, je veux pas dire trois cent soixante-
cinq (365) jours par année, mais est-ce qu'il y a du monde toutes les fins de semaine qui monte au
lac Bellevue, l'hiver-été?

PAR M. DANIEL GUIMOND:

455 Écoutez, à toutes les fois que j'y vais, j'en vois. Est-ce que tout le monde se rend au chalet
les fins de semaine! Je dois vous dire que c'est à proximité vraiment de la municipalité, c'est très
très près, très accessible.

460 Alors c'est pour ça que ce lieu-là est très intéressant.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Est-ce que le chemin se rend là en hiver?

465

PAR M. DANIEL GUIMOND:

Oui, le chemin se rend là. Mais présentement, on ne le gratte pas, parce qu'en fait, je pense que c'est les gens qui en ont décidé ainsi. On dit pas qu'à un moment donné, on le fera pas gratter, tout dépendant des gens qui vont manifester ce désir-là.

470

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

D'accord. Une question avant de terminer. Je voudrais comprendre, quand vous dites que vous voulez une garantie de la valeur marchande de nos propriétés établies avant la construction du site, bon. Je comprends très bien ce que ça veut dire, maintenir la garantie de la valeur marchande, mais c'est seulement quand on vend.

475

Il y a des gens qui vont subir des préjudices, j'imagine, pendant dix-quinze (10-15) ans, mais ils vendront pas pendant cette période-là.

480

PAR M. DANIEL GUIMOND:

Oui, je comprends.

485

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Alors vous ne me parlez pas de compensation pour les nuisances.

490

Deuxièmement, quand vous dites garantir la valeur marchande de nos propriétés avant la construction du site, ça veut dire qu'on prendrait, disons, la valeur de l'an dernier, puis on la maintiendrait.

495

PAR M. DANIEL GUIMOND:

Oui, on l'appliquerait.

500

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Mais en principe, le marché va s'apprécier avec le temps. Je comprends pas pourquoi vous demandez de geler à la valeur de l'an dernier plutôt que de demander qu'on suive la valeur du marché? Je me mets dans la peau d'un propriétaire.

PAR M. DANIEL GUIMOND:

505 Écoutez, au moment où le site se met en branle, c'est évident que le vendre devient une autre histoire. Alors les gens étant au fait, on est en plein dedans, ça change la donne.

Alors il est fort à parier que personne va recouvrer les montants qu'ils ont mis. Alors si j'ai payé mon chalet cent quarante-deux mille (142 000 \$), je veux avoir la certitude que dans deux-trois (2-3) ans, je puisse au moins le revendre le même prix. Un chalet, c'est très difficile à évaluer. Vous savez qu'un chalet, on vend les meubles, on vend tout ce qui va avec et souvent, c'est un tout. Alors c'est pas comme une résidence où, bon!

515 Alors c'est pour ça que ça devient un petit peu plus, je dirais, corsé, entre guillemets, de vendre et d'évaluer ça.

Mais se fier à la valeur déjà. Au moins vous avez une valeur en partant. Si moi, on me dit que dans deux (2) ans, écoute, tu peux pas revendre ça le prix que tu as payé, voilà!

520 Alors moi, ce que je pense que je pourrais suggérer, c'est qu'il y a une évaluation qui soit faite, considérant tout ça, et puis à partir de là, que les propriétaires soient d'accord, et puis on va avoir que si dans deux (2) ans, si jamais il y a pas une dégradation du milieu, alors à ce moment-là, bien, peut-être que les chalets pourraient retrouver leur valeur, mais j'en doute.

525 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

D'accord. Quand vous parlez – et ça va être ma dernière question – une inspection de la qualité de l'eau au lac Bellevue, vous voulez que ce soit fait annuellement.

530 **PAR M. DANIEL GUIMOND:**

Oui.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

535 Mais si on veut mesurer s'il y a un impact à case des goélands par exemple, bon, c'est sûr qu'il faudrait à ce moment-là faire des tests avant que le projet commence, pour voir s'il y a un changement.

540 **PAR M. DANIEL GUIMOND:**

Oui, exact.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

545 Et puis il faudrait pas le faire à l'automne.

PAR M. DANIEL GUIMOND:

550 Et de comparer.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Et il faudrait pas le faire à l'automne quand il y a deux mille (2000) oies sur le lac.

555 **PAR M. DANIEL GUIMOND:**

Exact, oui.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

560 Ça peut changer le portrait, ça aussi.

PAR M. DANIEL GUIMOND:

565 Oui, ça peut.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

570 Mais vous seriez d'accord qu'il y ait un portrait fait avant et après?

PAR M. DANIEL GUIMOND:

Exactement, c'est en plein ce qu'on veut.

575 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Mais est-ce que les gens de la MRC, s'ils voulaient faire ces tests-là, est-ce qu'ils auraient accès au lac?

580

PAR M. DANIEL GUIMOND:

Absolument, absolument. Simplement aviser notre président, et je suis convaincu que ces tests-là pourront être faits maintenant.

585

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

D'accord. Donc je vois votre exigence.

590

Écoutez, je n'ai pas d'autres questions, je vérifie à tout hasard, non. Ah, je me posais une question!

595

Vous ne mentionnez pas ce que plusieurs autres ont demandé, c'est-à-dire demander qu'une partie ou que la totalité des argents versés à titre de redevance ou de compensation aux deux (2) municipalités soit plutôt partagée aux gens qui vont être touchés par les nuisances. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi vous ne jugez pas important...

PAR M. DANIEL GUIMOND:

600

Bien écoutez, lors de notre réunion, nous avons mis sur papier nos principales demandes. Elles vous sont exposées.

605

Évidemment, si on fait partie de cette enveloppe, évidemment, pour nous, écoutez, ce sera un plus si jamais ce partage-là en arrive à dire, bien écoutez, les gens du lac, oui, subissent, ont des préjudices à cause de ça, voici l'enveloppe qui a été prévue.

Évidemment, il faudrait pas balayer du revers de la main les gens du lac Bellevue dans cette enveloppe-là, il va de soi.

610

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

D'accord. Mais votre priorité, c'est la garantie de la valeur marchande?

PAR M. DANIEL GUIMOND:

615

Oui, exactement, la garantie. Évidemment, l'enveloppe, évidemment cette enveloppe-là est arrivée bien après que nous, on mette, bon, là, nous, les mémoires étaient écrits, on s'est rencontré lors d'une réunion, comme je viens de vous dire.

620 Évidemment, on voudrait pas être exclu de cette enveloppe-là, surtout que les gens, c'est certain que tout le monde va être touché par ça.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

625 D'accord, je saisis bien votre point de vue.

Écoutez, je vous remercie, monsieur Guimond, de votre participation et de votre mobilisation.

PAR M. DANIEL GUIMOND:

630 Merci monsieur le Commissaire.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

635 Alors au plaisir.

**CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

640 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

645 Alors j'inviterais le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui devrait être présenté en principe par monsieur Michel Lavoie, le directeur général.

Monsieur Lavoie, bonjour.

PAR M. MICHEL LAVOIE:

650 Bonjour.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

655 Bonjour madame. Vous voulez vous présenter s'il vous plaît.

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

660 Alors c'est Monique Laberge, présidente du conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement et du développement durable.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

665 Bonjour madame Laberge.

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

Alors je vais faire une petite partie, et le directeur général va faire la suite.

670 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

À votre convenance, vous avez quinze (15) minutes.

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

675 Merci.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Le Conseil régional...")

680 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, 3^e paragraphe, dernière ligne, "... du Saguenay–Lac-Saint-Jean.")**

PAR M. MICHEL LAVOIE:

685 Donc je vais poursuivre avec certaines recommandations. Je ferai pas une lecture exhaustive de ce qui a été traité dans le mémoire.

690 Donc je vais commencer avec une recommandation relative au point 3.1 qu'on retrouvait dans le mémoire, sur les fuites potentielles de lixiviat et la qualité des eaux souterraines et de surface.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Bien que nous reconnaissons...")

695 **FIN DE LA LECTURE (Page 15, fin)**

Merci.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

700

Merci beaucoup monsieur Lavoie. Je voudrais vous poser quelques questions. Je vais profiter du fait que vous avez écourté votre présentation, peut-être pour vous en poser davantage pour préciser votre pensée sur un certain nombre de points.

705

Pourquoi vous proposez une analyse de l'ensemble des paramètres du tableau 9.1, 9.2 et pas seulement ceux du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération, et puis de le faire trois (3) fois par année?

PAR M. MICHEL LAVOIE:

710

Parce que qu'est-ce qui est mentionné, si je me reporte à l'étude d'impact, on mentionne que ces analyses-là doivent avoir lieu durant les deux (2) premières années à raison de trois (3) fois par année.

715

Nous, par principe évidemment de protection environnementale, protection des écosystèmes, notre organisme juge que ces analyses-là doivent avoir lieu quand même à chaque année, donc pas seulement les deux (2) premières années, de s'assurer que les données, puis ces données-là pourront être rendues publiques.

720

Quand je parlais de la mise en place d'un comité de vigilance, sur le site Internet de la Régie, ces données-là devront être rendues publiques suite aux résultats de ces analyses-là, par souci évidemment de transparence.

725

Donc c'est dans ce sens-là qu'on souhaite que l'analyse ait lieu à toutes les années.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

730

Le contrôle de la pollution, à beaucoup d'égards, dans les raffineries ou ailleurs se fait généralement avec des truites. On met des truites dans l'eau de rejet, puis on regarde combien de temps elles peuvent survivre, et c'est de cette façon-là que, pour certains tests en tout cas, on procède.

735

Là, on va avoir un lixiviat qui est rejeté dans un ruisseau. Vous ne proposez pas de suivre l'état de ce ruisseau qui, en somme, lui, donne le portrait de la totalité des impacts, parce que les espèces vivantes évidemment cumulent l'ensemble.

Votre préoccupation porte sur les rejets techniques, pas sur l'impact, pourquoi?

PAR M. MICHEL LAVOIE:

740

Moi, je pourrais dire que ça fait partie peut-être des points effectivement qui ne se retrouvent pas dans le mémoire, mais c'est pas parce qu'on n'y accorde aucune importance. Évidemment, s'il y a une recommandation qui est faite en ce sens-là, je le mentionne ici aujourd'hui effectivement qu'on puisse faire le suivi des espèces halieutiques, des espèces qui se retrouvent dans les ruisseaux. Bien effectivement, c'est quelque chose qui est à considérer pour la suite des choses.

745

Donc on le retrouve pas dans le mémoire, mais c'est pas parce qu'on n'en fait pas mention évidemment que c'est pas important et qu'on souhaite pas, là.

750

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

OK. Dans une de vos recommandations, au point 3.2, l'impact de la présence des goélands, vous dites qu'évidemment, une meilleure gestion des matières résiduelles aurait pour effet normalement de réduire la présence des goélands dans le LET.

755

Dans quelle mesure et jusqu'à quel pourcentage pensez-vous que cette réduction peut être obtenue? Vous avez, vous comme conseil régional, suivi l'évolution de toute la mise en place des politiques de récupération et de recyclage, comment voyez-vous l'intervention de la RMR dans le dossier du compostage et quelle soustraction et sur quelle, je dirais, échelle temporelle vous pensez qu'on peut arriver à des résultats dans ce domaine-là?

760

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

Moi, je pense que ça va dépendre des objectifs qu'on va se donner, puis des résultats à atteindre.

765

Alors moi, je pense que dans les régions comme ici, je pense que c'est plus facile d'atteindre ces objectifs-là de compostage, de compostage domestique, de compostage communautaire, c'est plus facile d'établir des objectifs puis d'essayer de les atteindre.

770

Alors je pense que par de la sensibilisation de la population, on a tous, je vais le dire comme ça, on a tous des terrains quasiment ici au Saguenay–Lac-Saint-Jean, je veux dire, tu l'envisages pas de la même façon qu'à Québec ou à Montréal, alors moi, je pense qu'avec la volonté et le support de la population, je pense que ça va être facile, je pèse mes mots, facile, parce que c'est plus facile ici que des fois dans des grandes villes, d'atteindre ces objectifs-là, puis d'atteindre en 2020 le bannissement zéro des matières putrescibles.

775

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

780 Le PGMR, le Plan de gestion des matières résiduelles des trois (3) MRC, le dernier, prévoit
normalement de suivre les politiques gouvernementales. Or la politique gouvernementale dit qu'on
doit normalement soustraire, dévier soixante-cinq pour cent (65 %) de ces matières putrescibles
d'ici 2015.

785 Avez-vous l'impression que la RMR est capable d'atteindre cet objectif d'ici deux (2) ans, au
rythme où ça progresse dans ce domaine-là? Parce que dans le moment, c'est pas vraiment
commencé la bataille des putrescibles, si je peux me permettre l'expression!

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

790 Non, la bataille est pas commencée. La bataille est au Québec un peu partout, je veux dire,
mais je pense que, en tout cas je suis optimiste par rapport à ça, qu'en impliquant la population et
en expliquant, toujours en expliquant à la population le but, pourquoi qu'on doit sortir les
putrescibles des sites d'enfouissement et, je veux dire, je sais pas, en informant, moi, je crois
quand même encore à l'information de la population.

795 Malgré que vous allez me dire, le taux de recyclage augmente, mais le taux de déchets
augmente en même temps à la consommation, ça, j'avoue que c'est difficile à atteindre.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

800 Vous avez l'impression qu'on peut respecter cet échéancier de soixante-cinq pour cent
(65 %) d'ici 2015, d'ici la fin de 2015?

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

805 Bien, je pense que s'il y a une volonté politique, puis s'il y a une volonté ferme d'expliquer,
puis qu'il y a une volonté, je veux dire, le compostage domestique, je veux dire, il faut démystifier,
monsieur Francoeur, le compostage domestique.

810 Les gens ont l'impression, puis on l'entend, on l'entend encore, les gens disent, ça pue, ça
amène la vermine chez nous, mais regarde, je veux dire, je fais du compostage domestique depuis
des années, et j'ai pas plus de vermine qu'ailleurs, et ça pue pas plus qu'ailleurs.

815 Alors moi, je pense qu'il faut démystifier. Au Lac-Saint-Jean, tu as beaucoup de villages au
Lac-Saint-Jean, tu as des villages, alors plutôt que se promener avec les matières putrescibles,
moi, je pense qu'on peut établir avec les agriculteurs, je sais pas, à Laval, il y a des projets à Laval,

alors on est sûrement capable au Lac-Saint-Jean d'avoir des projets avec les agriculteurs de compostage, de compostage communautaire dans les villages.

820 Moi, je pense que si c'est une volonté politique, et c'est d'impliquer la population dans le débat des matières putrescibles.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

825 Vous insistez sur le compostage domestique, mais le compostage domestique permet pas de traiter tout ce qu'un compostage communautaire peut faire, parce que les os de poulet, la viande dans un composteur domestique, c'est pas sa place, vous comprenez. On se comprend là-dessus.

830 Donc à ce moment-là, en bout de ligne, ça va quand même exiger un compostage municipal ou communautaire pour être capable de traiter l'ensemble.

835 Avez-vous l'impression qu'en deux (2) ans, qu'on peut lancer des appels d'offres pour des bacs bruns, qu'on peut lancer un appel d'offres pour organiser des routes de collecte de ces matières résiduelles, de mettre en place un (1), deux (2), trois (3), quatre (4), cinq (5), je sais pas, dépendant de la stratégie retenue, un centre de compostage si c'est la solution retenue, pour arriver au taux de soustraction de moins soixante (-60 %), moins soixante-cinq pour cent (-65 %) d'ici 2015?

840 Ça veut dire quand même un certain travail administratif qui est incontournable, et ça donne deux (2) ans pour, à la fois, faire la sensibilisation et faire ça.

845 Ce que je veux comprendre, c'est qu'on va rater au Lac-Saint-Jean cet objectif ou s'il y a des chances de le faire avec ces embûches?

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

850 Bien, je pense pas qu'on va rater. Moi, je pense que c'est sûrement déjà commencé un peu, j'imagine qu'on a commencé un peu à regarder au niveau de la Régie, comment on s'oriente pour 2015.

855 Alors la politique date depuis deux (2) ans déjà maintenant, je pense quelque chose comme ça, j'ai pas la date en tête, mais j'imagine qu'à partir de la politique, alors nos décideurs ont commencé quand même à regarder, je veux dire, l'échéancier était très serré, l'échéancier est très serré, je pense qu'on a des objectifs à atteindre au niveau québécois, alors moi, je pense que si on

l'atteint pas en 2015, j'espère qu'on l'atteindra en 2015-2016. On se donnera des échéanciers pour l'atteindre.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

860

Dans les chiffres que la RMR nous a soumis, on voit qu'ils affirment qu'à partir de 2015 jusqu'à 2020, qu'on va maintenir un taux de soustraction de soixante-cinq pour cent (65 %), soit l'objectif provincial. Et tout d'un coup, entre 2019 et 2020, on passe de soixante-cinq (65 %) à cent pour cent (100 %) de soustraction des matières putrescibles.

865

Avez-vous l'impression que c'est possible de faire un bond pareil en un an ou si, pour atteindre ça, il faudrait pas commencer maintenant et de façon urgente? Parce que vous, vous dites rapidement, mais rapidement, je veux savoir quel échéancier que vous avez en tête quand vous affirmez ça?

870

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

Pour nous, rapidement, c'est demain matin qu'on s'y met.

875

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Donc à votre avis, c'est une priorité?

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

880

Bien sûr.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

885

Est-ce que cette priorité aurait dû précéder le choix d'une technologie d'enfouissement, à savoir, avoir un PGMR global, savoir où on s'en va globalement, avant de choisir la technologie d'élimination?

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

890

Bien, je pense que c'est un choix politique qui a été fait, alors je me sens pas apte à juger est-ce que c'est le bon choix qu'ils ont fait ou ils auraient dû faire un autre choix!

895

Alors je pense que c'est le choix qu'eux ont fait, j'imagine, avec les paramètres qu'ils avaient, avec les décisions qu'ils avaient à prendre.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

D'accord.

900 **PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

Moi, je suis là pour essayer d'influencer leur décision et essayer d'atteindre les objectifs.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

905

Bien, je vous pose la question parce que vous avez quand même une connaissance, je dirais, particulièrement importante de la scène locale. Vous êtes non seulement des observateurs, mais vous contribuez dans toutes sortes de débats environnementaux, alors votre opinion, pour nous, est importante parce que vous êtes, en quelque sorte, des acteurs privilégiés du débat environnemental ici. Alors surprenez-vous pas, là, si je serre un peu les questions!

910

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

Non, il n'y a pas de problème.

915

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

C'est parce que votre expérience me semble avoir une importance réelle, d'accord.

920

Je voudrais vous parler aussi de mesure de compensation que vous proposez, c'est-à-dire de donner un statut de conservation aux terrains avoisinants du LET projeté, disons.

Ça m'a surpris un peu de me dire, on fait une sorte de parc autour d'un dépotoir! D'habitude, on fait ça pour des milieux qui sont vraiment conservés.

925

Vous voulez m'expliquer votre logique?

PAR M. MICHEL LAVOIE:

930

C'est par rapport, ça, c'est un dossier qui a été traité en comité multiressource de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, puis nous, il y a un de nos administrateurs qui siège sur ce comité-là.

Nous, on trouvait l'idée intéressante. On travaille à la préservation de l'environnement puis en conservation; on préside une table qui est la Table régionale sur les aires protégées, depuis une dizaine d'années.

935

On siège également sur la Table régionale en analyse de carences en aires protégées, pour identifier un quatre pour cent (4 %) supplémentaire d'aires protégées. Ça fait que c'est un comité qui est dirigé par la Conférence régionale des élus.

940 Donc c'est dans notre mandat, c'est dans notre mission de proposer certains territoires.

Oui, à première vue, ça peut sembler étrange autour d'un lieu d'enfouissement technique de proposer la conservation, mais si je me fie justement aux commentaires de monsieur qui me précédait, l'Association du lac Bellevue, je pense que ça justifie cette décision-là, puis cette
945 recommandation-là de dire qu'on souhaite qu'il y ait pas d'intervention forestière.

Parce que oui, ce projet-là va causer préjudice à une partie de territoire, puis on souhaite justement que la partie attenante, que la zone de bordure, je pourrais dire, ne soit pas touchée en ce qui la concerne.
950

Donc c'est dans ce sens-là qu'on souhaite.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

955 Vous proposez une mesure de conservation plus forte pour compenser pour certaines atteintes, afin de créer une sorte de compensation, je dirais, environnementale, naturelle.

PAR M. MICHEL LAVOIE:

960 Oui, c'est une sorte, je dirais pas de legs biologique, mais effectivement, une sorte de compensation environnementale, puis en étant certain que cette zone-là passe d'un statut d'affectation forestière, qu'il pourra pas y avoir de coupe par mosaïques ou d'aire d'intensification de la production ligneuse, peu importe le type d'aménagement forestier qu'on préconiserait.

965 Donc on trouve cette recommandation-là intéressante, puis si ce territoire-là peut être mis en valeur d'une certaine façon, évidemment quand c'est un territoire qui est voué à la conservation, on parle toujours d'une mise en valeur très très subtile respectueuse des écosystèmes en place, bien nous, évidemment, on est prêt à apporter notre contribution, puis on souhaite également que les citoyens du secteur puissent être mis à contribution également, parce que c'est leur secteur qu'ils
970 connaissent bien.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

975 Le projet risque d'ouvrir une route fort commode pour un projet de villégiature autour du lac de l'Aqueduc comme on l'appelle je crois, qui appartient présentement à la municipalité de Saint-Bruno.

980 Dans la mesure où vous dites, pour assurer une certaine conservation du lieu, on va essayer de minimiser les impacts en donnant un statut de conservation, est-ce que c'est pas un peu contradictoire de voir, à cause un peu du projet, en bonne partie à cause du projet, implanter un projet de villégiature qui va "artificialiser" davantage ce milieu?

985 Est-ce que Saint-Bruno, à votre avis – est-ce que c'est pas un peu contraire à votre objectif de conservation et est-ce que votre plan de conservation devrait pas s'étendre au secteur du lac de l'Aqueduc? Quelle est votre opinion là-dessus?

PAR M. MICHEL LAVOIE:

990 C'est certain que nous, moi, je n'ai pas de mesure définitive en termes d'hectares, on parle peut-être d'une zone de deux cent cinquante (250 ha) à trois cents hectares (300 ha) de conservation, si je me fie à ce qui a été traité en comité multiresource.

995 Mais effectivement, aujourd'hui, je pourrais dire que ça pourrait être très intéressant que le lac de l'Aqueduc soit, oui, englobé dans cette portion de territoire là protégée.

1000 Cela dit, la décision m'appartient pas évidemment aujourd'hui. On peut toujours en faire la recommandation, puis ce qui est important de savoir aussi, c'est qu'on peut déterminer, oui, il y a une zone de conservation, mais qu'il y a quand même une certaine mise en valeur qui est respectueuse de l'environnement.

Donc que ce soit zoné ou à vocation, que ce soit un territoire à vocation de villégiature, il faudrait s'entendre sur la façon de mettre en place cette villégiature-là, pour qu'elle respecte l'environnement.

1005 Donc à ce moment-là, nous, on n'est pas fermé évidemment à ce que ce soit modulé, mais on fait des traits de crayon pour l'instant sur cette carte-là.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1010 D'accord. Vous parlez des gaz à effet de serre. Vous estimez que cette question-là, qu'on devrait aller jusqu'à compenser en achetant des crédits pour les activités du LET.

1015 Il y avait pas, dans les directives du ministère de l'Environnement, d'exigence formelle pour que le promoteur évalue l'ensemble des gaz à effet de serre de l'ensemble des activités, incluant le camionnage. Vous savez, on se retrouve devant une nouvelle activité, et la question que vous soulevez nous amène à une autre. C'est au fond un aspect de la politique provinciale là-dessus, puis je voudrais vous entendre.

1020 Quand il y a des grands projets comme ça, est-ce que, maintenant que la politique de lutte aux gaz à effet de serre est considérée comme probablement la principale, la plus exigeante de toutes celles que Québec a mises en place, quand on regarde la sévérité des objectifs qui sont donnés, est-ce que ça serait normal qu'un plan, qu'un bilan très précis des émissions soit réalisé pour tous les grands projets avec des mesures de compensation attenantes dans tous les projets, celui-ci comme d'autres?

1025 Est-ce que pour vous, on en est là au Québec?

PAR M. MICHEL LAVOIE:

1030 Bien moi, je pourrais dire que c'est un incontournable. C'est un incontournable, puis c'est certain que l'on se prononce sur ce projet-là en particulier, mais je pense que dans le cycle, puis dans les projets, on ne peut pas simplement parler d'une phase opérationnelle puis de l'émission de biogaz, en ce qui nous concerne, dans le projet présent.

1035 Mais c'est de considérer toutes les sphères, donc l'émission pour la construction, puis oui, pour répondre à votre question, oui, c'est ce qu'on souhaiterait, que pour tous les grands projets, il y ait une comptabilisation précise.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1040 Et pas juste pour celui-là.

PAR M. MICHEL LAVOIE:

1045 Pas seulement pour ce projet-là, je vous suis bien, c'est donc pour tous les grands projets, qu'il y ait une comptabilisation précise des émissions de gaz à effet de serre, pour nous permettre de bien comprendre les enjeux. Puis c'est toujours aussi dans un but d'éducation, d'éducation citoyenne, d'éducation du public et de responsabilisation.

1050 Parce que tout ça, c'est un petit peu, je dirais, encore conceptuel pour certains, on en entend quand même encore plus parler que les années précédentes, mais c'est un incontournable, cette politique-là est incontournable. Donc on doit pousser dans ce sens-là.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1055 Vous avez parlé, on en a discuté tout à l'heure, de la nécessité d'adopter un court échéancier avec des objectifs clairs et précis en matière de réduction des matières organiques putrescibles, c'est l'expression que vous utilisez dans votre mémoire.

1060 Ce que je voudrais comprendre, c'est: Est-ce que ça devrait être une question qu'on laisse à la RMR d'apprécier, c'est-à-dire de décider de ses objectifs, de son échéancier et du rythme, ou si vous voyez une approche plus encadrée qui ferait en sorte que Québec, dans le décret, dirait, nous assortissons le volume d'enfouissement à l'atteinte de tant d'objectifs, en mettant un plafond qui correspondrait à une réduction sérieuse des matières putrescibles, en fonction de son objectif?

1065 Au fond, la question que je me pose est la suivante! Est-ce que Québec doit prendre les moyens, quand arrive un grand projet comme ça, pour faire appliquer sa politique? Ou si la marge d'autonomie qu'ils laissent traditionnellement aux MRC devrait être encadrée, parce que là, ils sont devant un équipement qui va durer des décennies, c'est pas la même chose que de dire, c'est un PGMR ordinaire, vous comprenez? C'est un PGMR qui débouche sur une stratégie d'élimination qui fait partie par anticipation de ce PGMR.

1070 Alors est-ce qu'un projet comme ça doit être l'occasion d'encadrer strictement la progression de la réduction des matières putrescibles?

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

1075 Je sais pas si ça s'est déjà fait. Je sais qu'il y a eu un BAPE dernièrement dans le coin de Drummondville, je sais pas si le ministre, dans le cadre d'un décret, l'a déjà fait.

1080 Mais moi, je pense que si c'est possible de le faire, pour essayer le plus possible d'atteindre les objectifs, mais j'imagine que, en tout cas, j'ose croire encore que nos politiciens ou nos politiciennes, c'est des gens qui sont responsables et qui sont capables de prendre des responsabilités aussi, mais moi, je vivrais très bien avec que si le ministre décidait d'intervenir dans le cadre d'un décret et de dire, vous devez atteindre la politique en telle année ou les objectifs de la politique.

1085 Moi, je pense que quand il y a une politique comme ça qui est établie par le ministère, c'est comme des règlements dans le fond, à quelque part, il faut tenter de les atteindre le plus rapidement possible.

1090

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Je vous pose la question parce que votre proposition, quand vous dites un court échéancier avec des objectifs clairs et précis, j'essaie de voir, au fond, de quelle sorte de préoccupation ça part.

1095

Est-ce que c'est une réaction à un projet précis qui est sur la table ou si c'est au fait plus général qu'au Québec, on est en transition vers un nouveau système? C'est-à-dire qu'à partir du moment où on dit, on intensifie le recyclage puis on sort les putrescibles, on s'en va vers la construction de site d'enfouissement ou d'équipement d'élimination des matières dites ultimes.

1100

À ce moment-là, c'est plus la même affaire que quand on faisait des sites d'enfouissement il y a cinq (5) ans, dix (10) ans ou quinze (15) ans. Là, on est à une époque charnière, je crois, vers un nouveau type, un grand scénario fort différent dans le domaine.

1105

Alors quand vous dites votre court échéancier avec des objectifs, c'est pour ça que je vous demande si ça doit être balisé par cohérence par Québec? Est-ce que c'est juste le cadre du projet, ça vous semble nécessaire pour la région ou si ça vous semble nécessaire parce qu'on est en train d'entrer dans une phase charnière où on passe à un autre système, donc il faut planifier les équipements en conséquence?

1110

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

Alors moi, je pense que pour l'avenir, si c'est quelque chose que le ministre peut envisager pour l'avenir, alors moi, je le verrais. Je le verrais dans le cadre du décret, si ça oblige, je veux dire, les politiciens – mais moi, j'encourage beaucoup, dans ce dossier-là, la Régie des matières résiduelles à travailler, je veux dire, soit par un comité – souvent les solutions viennent des citoyens. Souvent, on voit beaucoup, au Québec en tout cas, pour suivre plein de dossiers environnementaux québécois, alors bien souvent, les citoyens trouvent des solutions aussi.

1115

1120

Alors j'encourage à peut-être même à former un comité, c'est pas dans le mémoire, mais à former un comité, je veux dire, avec différents intervenants au niveau des matières putrescibles, pour avoir le plus possible de gens qui sensibilisent. Je veux dire, c'est comme une contamination un peu ça aussi, là.

1125

Alors je pense que la Régie le fait quand même, mais encourager à mettre les citoyens dans le coup. Je pense que c'est la meilleure façon d'atteindre.

On a atteint des objectifs de recyclage assez rapidement, et si on regarde les sacs de plastique, si on regarde le dossier des sacs de plastique, je veux dire, ça a été très long, mais à

1130 partir du moment où que les gens étaient convaincus, alors on a baissé, une baisse incroyable d'utilisation de sacs de plastique au Québec.

Alors moi, je pense qu'on peut prendre l'exemple des sacs de plastique et d'essayer de faire cette contamination-là pour les matières putrescibles.

1135

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1140 Une dernière et courte question! Vous dites qu'il est essentiel d'établir un comité de vigilance avec les villégiateurs du secteur, pour continuer de contribuer à la diminution des nuisances, dépendant des formes ou de l'intensité qu'elles auront si jamais le projet est autorisé.

Est-ce que le CRE est prêt à participer à ce comité?

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

1145

Bien sûr. Le CRE, le Conseil régional a participé au comité, de toute façon on participe à tous ces genres de comités là, au niveau régional. Ça fait partie de notre mission, ça fait partie de notre mandat.

1150

Alors bien sûr, le CRE offre toute sa collaboration pour le comité de vigilance. On en fait déjà partie pour une mine à Saint-Honoré. Alors on fait partie de différents comités régionaux.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1155

Des comités comme ça, quand ils fonctionnent, ça fait un noyau de personnes généralement bien informées, et chacun dans son réseau arrive à faire un peu d'information. Mais quatre-cinq (4-5) ou six (6) bons réseaux, ça fait pas la population. Qu'est-ce que vous voyez, si vous voulez atteindre une mobilisation réelle? Parce que consulter la population, consulter les comités avec les réseaux qui sont attachés à ça, c'est pas la même affaire.

1160

Donc à ce moment-là, qu'est-ce qu'il faudrait qu'un comité comme ça ait comme moyen pour que ce débat et cette mobilisation atteignent l'échelle de la population et non pas simplement quelques réseaux?

1165

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

Moi, je pense que ça prend un peu de moyens financiers, ça, c'est sûr.

1170 Moi, je crois beaucoup à la sensibilisation, puis je crois beaucoup à l'information. Alors je pense que par les médias, les gens utilisent beaucoup les médias sociaux maintenant, les gens utilisent, je veux dire, en matière d'environnement, je pense qu'on le voit avec la consigne, on le voit avec différents – je pense qu'il faut toujours continuer à sensibiliser la population.

1175 Si on s'arrête un peu, il faut recommencer dans le mois suivant, donc à partir du moment où qu'on s'arrête, je pense que ça recommence à baisser.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1180 Donc ajouter à ce comité de vigilance les moyens pour qu'il y ait une politique d'information structurée puis efficace, c'est ce que vous dites?

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

1185 C'est ça, oui.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1190 C'est ce que je comprends. Eh bien, écoutez, monsieur Lavoie et Madame Laberge, il me reste à vous remercier de votre contribution. Nous allons en tenir compte, soyez-en certains. Merci.

GUYLAINE LACHANCE

1195 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

1200 Alors j'inviterais maintenant une citoyenne, madame Guylaine Lachance, à venir nous présenter son mémoire.

Bonjour madame Lachance.

PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:

1205 Bonjour. Alors je vais sauter quelques parties, vous l'avez lu!

LECTURE DU MÉMOIRE (Préface, 2^{er} paragraphe, 10^e ligne, "La Cour d'appel...")

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 4^e ligne, "... et écologiste...")

1210

Et j'ajouterais quasiment féministe!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 4^e ligne, "... cela paraît...")

1215

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 2^e paragraphe, 2^e ligne, "... mon père...")

Et je suis la quatrième génération, maintenant avec mes cousins-cousines.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 2^e paragraphe, 2^e ligne, "L'attachement...")

1220

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "... les réunions du RMR...")

Environ à tous les deux (2) mois, contrairement à ce qui se disait ce matin que c'est à tous les mois, à Alma, Saint-Félicien, Dolbeau, après des journées de travail.

1225

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 2^e paragraphe, 2^e ligne, "... dans des réunions...")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 2^e paragraphe, 7^e ligne, "... les procès-verbaux officiels...")

1230

Qui souvent étaient mis très en retard sur le site et qu'on pouvait consulter.

Ici, j'ai mis en annexe mes notes personnelles pour vous raconter un peu qu'est-ce qui se passait dans ce genre de réunion.

1235

Alors je pense ici que la solution qu'on a trouvée, en ce 20 octobre 2010, était le comité de liaison, comme la bouée de sauvetage à tous nos questionnements.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Toute l'information...")

1240

FIN DE LA LECTURE (Page 8, 3^e paragraphe, avant-dernière ligne, "... le terrain 1,50 \$.")

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Madame, je voudrais vous signaler qu'on dépasse le quinze (15) minutes.

1245

PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:

Eh oui, déjà!

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1250

Oui, déjà.

PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:

1255

Le temps passe si vite en votre présence!

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1260

Là, vous allez me faire rougir. Le président est pas supposé perdre ses moyens.

PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:

Alors je fais juste ajouter qu'on va payer pour le dynamitage...

1265

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Payer pour le dynamitage...")

FIN DE LA LECTURE (Page 10, 2^e paragraphe, 2^e ligne, "... jusqu'en 2017...")

1270

Alors j'ajoute aussi que la construction de la cinquième cellule qui est faite sur le LET de L'Ascension a été une démonstration de la manipulation énorme de l'information, puisqu'ils nous le disaient, à la quatrième cellule, que c'était la dernière et un (1) an après, deux (2) ans après, c'est la cinquième qui est la dernière.

1275

Alors finalement, avec un petit calcul tout simple, je me suis dit!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Se peut-il...")

FIN DE LA LECTURE (Page 12, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, "... ou de rats.")

1280

Je termine ici. J'attends vos questions. Surtout celles du putrescible. Ça fait beaucoup de fois que je me prépare.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1285

Une première question! Vous dites dans votre mémoire que les premières traces publiques sont apparues dans les médias le 11-12 mai 2010, et vous dites, quelques paragraphes plus loin, ce n'est que le 19 juillet 2010 que les voisins ont appris par hasard dans un bulletin de Radio-Canada cette nouvelle.

1290 Il y a quand même une bonne différence entre le 11 mai puis le 19 juillet. Qu'est-ce qui s'est passé? Comment ça se fait que personne n'a été informé ici de cette nouvelle?

PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:

1295 Moi, je l'ai su le 19 juillet, mais en fouillant dans les archives, on a trouvé, il y en a qui le savaient, mais nous, dans le Rang 8 de Saint-Bruno, voisins du site, on n'avait pas ça.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1300 Vous aviez pas eu l'information?

PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:

Non.

1305 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

D'accord.

PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:

1310 On l'a eue le 1^{er} septembre officiellement par une lettre.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1315 D'accord. Vous dites aussi que, attendez un petit peu, je vais juste me référer à une note que j'ai faite ici, vous dites que le sujet d'un site régional a fait moins de bruit dans les journaux qu'une entente pour le passage des ski-doo sur les terres agricoles.

1320 Ça m'amène à vous poser la question suivante! Est-ce que votre ennemi principal dans ce dossier, c'est l'indifférence de la population, parce que si c'est pas chez eux que ça se passe, ou si c'est la RMR?

PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:

1325 Bien ici, la question s'adressait à la CRÉ, l'organisme régional qui unit les cinq (5) MRC.

Alors nous, c'est sûr qu'on aurait aimé que le débat se fasse là, est-ce qu'on fait ou non un site régional, est-ce qu'on prend des mesures, on va chercher de la technologie au lieu de travailler

1330 chacun de leur côté. Parce qu'on sait que le maire Tremblay avait fait un voyage là-dessus en Europe. On sait que la RMR cherchait peut-être d'autre chose.

Mais nous, on disait, bien, parlez-vous. Puis monsieur Paradis est sur ces deux (2) comités-là.

1335 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Est-ce que l'opposition entre les deux (2) sous-régions, je sais pas si on peut dire ça ici!

1340 **PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:**

Non, c'est deux (2) régions distinctes.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1345 Deux (2) régions distinctes, allez-y pour ça.

PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:

Il n'y a pas de sous, on n'est pas au Canada ici!

1350 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

1355 Est-ce que cette distinction tient au fait qu'il y a deux (2) systèmes de valeur? On voit clairement que d'un côté, il y en a qui privilégient le privé, puis l'autre le public, est-ce que ça peut être un des problèmes de fond qui empêche un rapprochement sur ces questions? Votre opinion là-dessus?

PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:

1360 Je sais pas. Je sais pas, parce que quand on posait des questions par rapport à qu'est-ce qui se fait au Saguenay, on a toujours eu des réactions très vives du côté de RMR sur certains élus, par rapport à l'origine de certains dossiers. J'imagine que c'est l'histoire, dans l'histoire entre les deux (2) régions. Peut-être qu'il y a un gros puis un petit, là.

1365 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Vous avez assisté aux audiences et vous avez vu que de part et d'autre, on dit qu'on a tendu la main, mais que ça a pas marché. Alors on essaie de comprendre, et je me dis que vous êtes de la région, vous avez suivi ça de près, vous pouvez peut-être nous aider à comprendre?

1370 Vous pouvez pas aller plus loin dans l'explication?

PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:

1375 Nous, on voulait un rapprochement. Nous, les citoyens, je veux dire, c'est sûr quand tu vois arriver le site de Larouche à dix kilomètres (10 km) de l'autre site, tu dis, bien, parlez-vous! Deux (2) sites dans dix kilomètres (10 km), c'est assez.

1380 Mais c'est ça. Le maire Tremblay, à un moment donné, a sorti dans les journaux qu'il était prêt à penser quelque chose, mais tu sais, c'était trop tard. C'était il y a quelques mois.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1385 D'accord. Comment vous expliquez, vous, qu'on n'ait pas débattu de la stratégie générale d'élimination des matières résiduelles avant que des choix stratégiques soient faits par la RMR?

Est-ce que vous pensez qu'on ne voulait pas consulter? Est-ce que vous pensez que c'était trop complexe? Avez-vous une idée là-dessus?

1390 Vous avez été près des gens qui ont participé au comité de liaison, donc vous avez peut-être une idée de la manière dont ça a été préparé, mais pourquoi ça n'a pas été l'objet d'une large consultation publique?

PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:

1395 Parce que le débat de L'Ascension remonte à 2008. Nous, on sait que les quarante-quatre (44) sites ont été étudiés, vérifiés, mais avant les quarante-quatre (44) sites, avant de chercher un dépotoir, qu'est-ce qu'on a cherché?

1400 C'est là, nous, on a toujours dit à chaque réunion, bien, qu'est-ce que vous avez été chercher d'autre!

Tu sais, l'idée de dépotoir pour remplacer un dépotoir a toujours été, je pense, numéro 1.

1405 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Donc il y a pas eu d'autres alternatives?

1410 **PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:**

On dirait que ça n'a jamais été prioritaire d'aller chercher. Parce qu'à partir de 2008, le LET de L'Ascension, c'était une mesure compensatoire, temporaire. Alors pendant cinq (5) ans, puis avant ça, eux autres, c'est leur métier de chercher ces choses-là, d'aller voir, etc.

1415 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Mais ça s'est su à l'époque que c'était une mesure compensatoire, et que c'était que pour cinq (5) ans.

1420 Est-ce qu'il y a des gens, est-ce qu'il y a des groupes environnementaux, des comités de citoyens qui se sont dit, bon bien, s'il y a maintenant une mesure temporaire qui est adoptée, il faut vraiment qu'on se penche sur la question de savoir qu'est-ce qu'on va faire avec ces déchets-là, après cette période intérimaire. Il y a personne qui s'est posé la question? Publiquement, ça n'a pas été un objet de débat public?

1425 **PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:**

Le débat public s'est fait autour de 2008, au début, bien, le début de ce changement-là, avec la population de L'Ascension.

1430 Puis ça, ça a été marquant pour moi. Moi, je demeurais au Saguenay à l'époque, j'ai pas suivi. Moi, les déchets, je suis partie de zéro, et c'est tout un langage, et c'est un monde d'hommes aussi. La politique et les poubelles, c'est un monde d'hommes!

1435 Alors il faut s'y adapter.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

D'accord.

1440 **PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:**

Ça, c'est mon petit côté féministe. On peut pas dire qu'on s'y plaît, on s'y plaît pas nécessairement.

1445 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

D'accord. Vous critiquez le comité, vous dites qu'il n'avait pas de pouvoir, que toute l'information devait passer par là, mais eux, dans ce comité, ils avaient pas de pouvoir, pas de réponse ni souvent toutes les informations.

1450

Il y avait quelqu'un d'une société qui s'appelle Transfert Environnement, est-ce qu'à votre connaissance, qui contrôlait cette stratégie d'information globale? C'est la RMR ou c'était la proposition de Transfert Environnement de limiter l'information et la consultation à ce moment?

1455 **PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:**

Non, bien, la RMR est celui qui engage. Transfert pour animer la réunion, proposer, de les aider finalement, alors c'est la RMR.

1460 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Mais on lit dans l'étude d'impact que, bon, ils ont été embauchés comme conseillers en communication, comme aidants, donc la stratégie origine d'où? C'est la stratégie d'information de la RMR ou si vos contacts avec les gens de Transfert Environnement indiquaient que c'était l'impact de cette firme que modifiait la stratégie? Vous le savez pas?

1465

PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:

Les stratégies entre les deux (2), je sais pas.

1470

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Vous avez aucune idée.

1475 **PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:**

Moi, j'essayais juste de trouver la stratégie.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1480

Qu'est-ce que vous voulez dire quand vous dites, parce que ça a été répété par d'autres intervenants, quand vous dites que vous attribuez à la RMR de trouver des moyens de discréditer les opposants, qu'est-ce que ça veut dire? On essayait de "démoniser"? Ça prenait quelle forme?

1485 **PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:**

Bien, la RMR, les municipalités aussi, les deux (2) maires aussi qui étaient là-dedans. Alors c'est sûr que les opposants, chaque fois qu'on a parlé, on n'avait jamais raison quand on parlait, vis-à-vis juste eux et nous dans les réunions, on se sentait pas écouté, on sentait pas que c'était valorisé, notre opinion, on sentait pas qu'ils voulaient nous répondre.

1490 Et quand ça passait dans les médias, on a passé pour les méchants. On est toujours les méchants, finalement, on est contre.

1495 Alors discréditer par rapport au fait d'aller sur ce terrain-là, que nous on n'a pas d'expertise, on n'a pas d'expérience. C'est sûr, on a tout pas, parce qu'on a tout entré dans ce sujet-là néophyte en 2010.

1500 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Mais c'était pas des attaques personnelles, c'est que finalement, on accordait...

1505 **PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:**

Il y a eu quelques attaques personnelles.

1510 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Mais c'était le poids qu'on accordait et l'importance...

1515 **PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:**

Je peux vous dire que des fois, les fins de réunion étaient très animées, très animées.

1520 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Je peux comprendre que dans ce genre de débat, des fois ça devient un peu musclé.

1525 **PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:**

J'ai même eu besoin d'hommes qui m'ont secourue. J'étais pour me battre.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1525 Mais ce que vous dites essentiellement, c'est que le poids des citoyens était très peu considéré?

PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:

1530 Oui.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1535 Dans les interventions publiques. J'ai lu, pas dans votre mémoire, mais dans un autre que dans le procès-verbal, on se contentait de dire, il y a eu des questions des citoyens, puis il y a eu des réponses, mais le contenu apparaissait même pas...

PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:

1540 Oui, toutes les questions du public, oui. C'est dans mon mémoire que je vous ai mis ça.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1545 J'aurai une dernière question parce que le temps file!

1550 Vous dites que du côté de Saint-Bruno, ils demandent des redevances pour les désagréments liés au site, senteurs, bruit, circulation, vermine, goélands et d'autres, et de l'autre côté, un promoteur privé, car il faut s'en laver les mains comme élu, rendrait les terrains de chalet pour la nature, le calme, bon, c'est tout le projet de Saint-Bruno de développer un lieu de villégiature, c'est à ça que vous faites allusion?

PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:

1555 Oui, c'est ça.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1560 Ce que je voudrais comprendre, c'est que vu que Saint-Bruno reçoit des compensations, êtes-vous d'avis que le décret gouvernemental, s'il y en avait un d'autorisation, devrait dire à ce moment-là que Saint-Bruno devrait conserver ce territoire et les milieux humides pour au moins ajouter au caractère naturel du lieu?

Parce que vous critiquez ce projet...

1565 **PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:**

Je critique le fait qu'ils ont des redevances, Saint-Bruno, parce qu'il se sert, la même opposition qu'on avait contre le site, on peut dire nuisances, tous les problèmes qu'on va avoir à proximité, quand on rencontrait le maire personnellement face à face, il y en a pas de problème. Tout ce qu'on disait, c'était faux.

1570

Lui se revire de bord et va négocier avec nos mêmes arguments pour dire que Saint-Bruno a des problèmes, va avoir des problèmes avec sa population, de nuisances, de dire c'est sur son territoire qu'il va y avoir des problèmes.

1575

C'est comme on a dit hier, c'est pas parce que les camions passaient à Saint-Cœur-de-Marie que Saint-Cœur-de-Marie a eu une compensation.

Moi, la compensation de Saint-Bruno, je sais pas pourquoi qu'on a ça. Et en entendant le maire hier, ça m'a convaincue, si on fait même pas gratter le chemin l'hiver, qu'est-ce qu'on a à avoir une compensation là-dessus, la municipalité!

1580

Le projet de villégiature, j'étais là à la présentation, ils ont dit, ils ont même osé dire qu'ils mettraient des condos, puisque certains terrains étaient accentués, des condos sur le bord des lacs, un des lacs d'aqueduc qui s'appelle le lac Lachance. C'est mon grand-père qui l'a donné pour l'aqueduc. Et quand il est dans des lots privés, puis il passe sur des lots privés pour aller là, quand on a su que le maire voulait faire des chalets sur le bord du lac de l'aqueduc, c'est comme si, mais non, il se mêle de quoi, lui! Le 8, c'est dans sa mire, après le château d'eau, après les poubelles, là, c'est des chalets.

1585

1590

Alors on est au courant, je suis au courant parce que justement, je m'occupe des poubelles.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

C'est précisément ce que je veux comprendre, là. Vous attaquez, bien, vous dites...

1595

PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:

Il a attaqué mon village.

1600

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1605 Vous dites, bon, on n'est pas d'accord, au fond, à ce qu'il vende des terrains, qu'on mette des chalets à cet endroit. Ce que je veux comprendre, vous êtes pas d'accord avec ça, mais est-ce que dans votre tête, il faut que ce territoire soit protégé?

C'est une chose de dire on le laisse là, c'en est une autre de dire, on ajoute une protection de non-développement sur ce territoire. C'est ça que je veux comprendre.

1610 **PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:**

Oui, c'est la même chose, je veux dire, ces territoires-là sont enclavés dans des lots privés. Alors on baisse, on enlève le barrage, puis on remet l'eau comme elle était. Puis je veux dire...

1615 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Vous enlèveriez le barrage?

1620 **PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:**

Bien, les barrages pour le lac d'aqueduc Lachance ou l'autre, les autres, je veux dire, au lieu de vendre des chalets. Si on enlève les barrages, ça va être un petit lac.

1625 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Mais ça va détruire les milieux humides.

1630 **PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:**

Ah, les milieux humides! Bien, je veux dire, là, c'est sûr que c'est une surprise. C'est une surprise, parce que Saint-Bruno vendait des chalets autour du lac d'Aqueduc, et je suis sûre que la RMR n'était pas au courant que Saint-Bruno était en train de faire un projet de vente des terrains sur le lac d'Hébertville-Station aussi.

1635 Les milieux humides, la municipalité de Saint-Bruno a jamais pensé ça.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1640 Non, mais il y a pas de chalet autour?

PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:

Il y a pas de chalet, mais le projet comptait aussi ce lac-là.

1645 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Du côté d'Hébertville-Station?

PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:

1650

Hébertville-Station. Tous les lacs d'aqueduc, sauf celui vers Larouche qui était non accessible dans une partie.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1655

Ça, c'est la première nouvelle qu'on en a, parce que je l'avais jamais entendu.

PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:

1660

Oui, bien moi, j'étais à la réunion avec monsieur Lusinchi de cette réunion-là de la villégiature.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1665

Ah mais lui, il pouvait parler pour Saint-Bruno, il pouvait pas parler pour Hébertville.

PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:

1670

Oui, mais Hébertville-Station, j'ai mis, je sais pas si c'est en annexe, mais j'ai mis une résolution d'Hébertville-Station qui fait là-dessus confiance à la municipalité de Saint-Bruno pour développer ce projet-là.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1675

Du côté de Saint-Bruno?

PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:

1680

Du côté du lac d'Hébertville-Station. La municipalité d'Hébertville-Station accepte que Saint-Bruno développe un projet de villégiature autour de ses lacs d'aqueduc.

Et Saint-Bruno dit, nous, on vend ça à un promoteur privé. Nous, déjà d'avoir un promoteur privé qui vend des terrains de chalet...

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1685

On a appris aux audiences que le lac d'Hébertville va devenir la propriété de la RMR.

PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:

1690

Oui, je l'ai appris en même temps que vous aux audiences.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1695

Mais là, à ce moment-là, ce projet-là ne peut plus se faire si c'est la RMR. La RMR propose de protéger...

PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:

1700

C'est ça, au moins ça protège celui-là. Ça protège ce lac-là.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1705

Alors ma question, c'était, voulez-vous la même protection de l'autre côté, du côté de Saint-Bruno?

PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:

Bien oui, oui.

1710

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Moi, c'est ça que je veux comprendre.

PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:

1715

Oui, oui.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1720 Vous êtes pas juste opposée au projet, vous dites, il faut en plus accorder une conservation stricte à ce territoire.

PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:

1725 Bien, de toute façon, si le dépotoir a pas lieu sur cette montagne-là, je veux dire, il y a pas de chemin. Il y a pas de chemin pour se rendre, sauf des chemins privés. Et je suis pas sûre que les cultivateurs sont si enclins de vendre quarante (40) terrains de chalet sur des lacs en passant sur leur terre.

1730 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

OK. Bien, c'était ma dernière question, je vous remercie. Au plaisir madame.

1735

VILLE D'ALMA

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1740 Alors la Ville d'Alma, monsieur Gilles Girard.

Bonjour monsieur Girard.

PAR M. GILLES GIRARD:

1745

Bonjour monsieur Francoeur. Donc je vais déposer la position de Ville d'Alma dans le dossier présent.

1750

Je voudrais mentionner que malheureusement, le maire qui aurait dû déposer normalement le mémoire, pouvait pas être ici aujourd'hui, donc il s'en excuse. J'ai été délégué pour le remplacer aujourd'hui.

Donc il y aura pas de considérations techniques qui vont être présentées, c'est vraiment notre position sur la localisation du site qu'on va présenter.

1755

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "La Ville d'Alma...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... un exemple éloquent.")

1760 La Ville s'est impliquée passablement au niveau de l'entretien et de la gestion de ce site-là depuis les dernières années.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "De plus...")

1765 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin)**

Merci de votre attention.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1770 Merci monsieur Girard. Je peux vous poser quelques questions?

PAR M. GILLES GIRARD:

1775 Oui monsieur Francoeur.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1780 Vous dites à la page 4 que lorsqu'on a débattu du site de Larouche, vous vous y étiez opposé au choix de ce site aux motifs que ce site était situé à proximité du Club de ski de fond Dorval et de différents secteurs de villégiature grandement prisés par la population.

Or ici, il y a des villégiateurs qui sont vraiment pas contents de la situation et là, vous êtes d'accord avec le projet, pouvez-vous m'expliquer votre position?

1785 **PAR M. GILLES GIRARD:**

1790 Bien en fait, là, quand on parle du Club de ski de fond Dorval qui est un équipement majeur, finalement, pour le secteur, c'était un des motifs d'opposition, et le secteur de villégiature venait compenser ou compléter finalement notre prise de position.

Maintenant, on est tout à fait conscient, je pense qu'on fait pas d'omelette sans casser des œufs, peu importe où va être situé le lieu d'enfouissement technique, il y aura toujours des citoyens, des villégiateurs qui malheureusement vont être concernés et touchés.

1795 Donc on respecte grandement ça, et on précise à plusieurs reprises qu'on est tout à fait en accord avec les prises de position de ces gens-là.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1800 Vous dites que vous êtes convaincu, c'est le mot que vous utilisez, que la RMR a mis et mettra tout en place pour que l'implantation à Hébertville d'un LET se réalise dans le plus grand respect des individus et de leurs droits fondamentaux. Est-ce que cette conviction va jusqu'à envisager de compenser financièrement ces gens-là pour les nuisances qu'ils vont subir?

1805 **PAR M. GILLES GIRARD:**

En fait, on dit qu'on fait confiance à la RMR pour trouver des moyens qui vont faire en sorte que les droits de tout le monde seront pas bafoués. En fait, si c'est un des moyens qui peut être envisagé par la RMR et les citoyens, nous, on n'est vraiment pas contre cette façon-là de procéder.

1810 Maintenant, on sait que les compensations actuellement sont accordées aux municipalités sur lesquelles où le territoire du lieu d'enfouissement technique, enfin, celles qui vont être concernées, je pense que c'est une discussion qui devrait avoir lieu entre la Régie des matières résiduelles et les municipalités concernées.

1815 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Et comme les municipalités touchent un certain montant, donc qui ont un certain avantage dans l'opération, est-ce que, question de compensation, vous êtes dans le monde municipal et je ne le suis pas, est-ce qu'un congé de taxes pour la durée des nuisances, c'est-à-dire la durée du site, serait une compensation intéressante ou qui vous semblerait acceptable pour ces gens-là?

PAR M. GILLES GIRARD:

1825 Là, vous savez, au plan municipal, on doit toujours considérer les principes d'équité entre les citoyens lorsqu'on accorde des droits particuliers à des groupes de citoyens.

Je peux pas parler pour les gens ni d'Hébertville ni de Saint-Bruno actuellement, je pense que dans leur gestion municipale, ce sera à ces municipalités-là de voir de quelle façon ils peuvent s'entendre avec les citoyens qui sont concernés particulièrement.

1830 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

1835 Mais si ces municipalités étaient amenées à compenser, est-ce qu'on pourrait pas dire que les redevances servent à compenser pour la compensation qu'ils donneraient aux résidents? Elle servirait à quelque chose, la compensation?

PAR M. GILLES GIRARD:

1840 Bien, on peut dire tout ce qu'on peut dire, mais je pense que ce sera à ces communautés-là ensemble de s'entendre entre elles sur la répartition éventuellement des enveloppes qui sont destinées à la compensation.

1845 Écoutez, je pense qu'il y a des gens qui sont directement concernés, il y en a qui sont moins directement concernés, donc tout le monde est un peu touché finalement dans ces secteurs-là.

Est-ce qu'on a des échelles de compensation qui sont différentes pour des personnes qui seraient considérées comme plus touchées, je serais pas en mesure de le dire.

1850 Tout à l'heure, il y avait une présentation qui disait qu'il y avait des gens qui étaient situés à huit cents mètres (800 m), d'autres qui sont situés à mille deux cents mètres (1200 m), d'autres qui sont situés à deux kilomètres (2 km). De quelle façon maintenant on peut travailler sur des bases de compensation, moi, je suis pas en mesure à ce moment-ci de pouvoir déterminer à la place des municipalités concernées de quelle façon ils vont travailler dans ces domaines-là.

1855 Vous comprendrez que ce n'est pas de mon ressort.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1860 Oui, je comprends, mais vous avez quand même une expérience, et on sait que les municipalités font des congés de taxes pour différents motifs, pour inciter les gens à venir s'installer, pour favoriser l'implantation d'entreprises, pour favoriser l'implantation de nouveaux développements. Donc ça fait partie des mœurs municipales, et je me posais la question.

1865 Je me disais, c'est peut-être une des façons, je sais pas comment on peut voir ça pour quelqu'un qui a les pieds dans la réalité comme vous, là.

PAR M. GILLES GIRARD:

1870 Bien, vous savez, finalement, lorsqu'on fait des congés de taxes pour favoriser l'implantation de nouvelles familles chez soi, il y a comme des impératifs économiques qui sont reliés à ça, puis des impératifs collectifs.

1875 À Ville d'Alma, on a eu plusieurs discussions actuellement sur les façons de travailler avec les municipalités qui nous environnent, puis le principe qu'on applique depuis toujours, c'est de dire que les municipalités qui nous entourent, si elles sont saines, Alma sera saine, et si nous sommes sains, les petites municipalités seront saines aussi.

1880 Donc on n'est pas en compétition actuellement avec ces municipalités-là pour l'implantation de familles dans nos secteurs. Parce que de toute façon, étant la ville centre, on n'a pas de politique actuellement qui favorise l'attrait de la famille chez nous, parce qu'on se dit qu'en tant que ville centre, les municipalités autour, dans le fond, viennent quand même commercer à Alma et vice versa, et ces gens-là travaillent à Alma aussi.

1885 Vous savez qu'on est quand même une ville industrielle assez importante, on dispose de l'usine de Rio Tinto sur notre territoire qui est une usine majeure, comme vous le savez. On a aussi Produits Résolu qui est sur place aussi.

1890 On vit aussi avec les inconvénients, je vais vous dire, aussi de ces grandes entreprises là. On a des parcs industriels, moi, je peux vous dire que dans mon quartier personnellement, on est en train de faire une montagne de résidus de l'usine Résolu actuellement, et on cherche de quelle façon on pourrait se débarrasser de ces résidus-là.

1895 Il y a eu des discussions de faites entre autres avec la RMR, Ville d'Alma aussi, pour voir, est-ce qu'on pourrait pas éventuellement regarder un projet de cogénération qui aurait permis aussi éventuellement de pouvoir disposer des matières résiduelles. Donc le contexte économique...

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1900 Vous voulez dire éliminer?

PAR M. GILLES GIRARD:

1905 Pardon?

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

 Vous voulez dire éliminer les matières résiduelles et pas disposer.

1910 **PAR M. GILLES GIRARD:**

 Exactement, éliminer, mais dans l'optique aussi d'arriver avec la cogénération, donc la production d'énergie et de chaleur aussi.

1915 Donc dans le contexte dans lequel on vit actuellement le permettait pas, autant du côté de Résolu qui n'avait pas besoin de chaleur comme telle, que du côté de l'énergie.

1920 Vous connaissez aussi bien que moi la situation énergétique du Québec actuellement, on est en surplus énergétique, il nous en sort par les oreilles, de l'énergie actuellement, donc je pense pas que de penser à ajouter des équipements de production d'énergie actuellement, que ce soit le bon moment de le faire. Je dis pas que dans dix (10), quinze (15) ou vingt (20) ans, nous ne devons pas le faire, mais pour le moment!

1925 C'est pour ça que dans le mémoire, on parle, on dit bien que dans l'état actuel des choses, on considère que la meilleure alternative, c'est encore l'enfouissement, au moment où on se parle.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1930 Vous connaissez le PGMR déjà en place, et vous savez qu'il y en a un autre qui s'en vient, et vous savez également que les termes de la politique provinciale visent à éliminer le carton, le papier, enfin, et à aller jusqu'à l'élimination des matières putrescibles.

1935 Si on les sort du site d'ici, il y a quelqu'un d'autre qui va en hériter, il y a peut-être quelqu'un d'autre qui va réagir à cette situation.

1940 Si c'était Alma qui devait hériter mettons d'une plate-forme de compostage pour la MRC, dans son secteur industriel mettons, ou s'il y avait une usine de biométhanisation, une usine de gazéification, un traitement thermique, on a évoqué plusieurs technologies, mais ça, ça veut dire des camions, des émissions atmosphériques, des risques d'accidents industriels si on stocke le gaz, etc., comment pensez-vous que réagirait la population d'Alma s'il y avait un transfert de ces impacts dans votre municipalité?

PAR M. GILLES GIRARD:

1945 Vous me posez une bonne question. Maintenant, écoutez...

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1950 Comme journaliste, quand on me répondait ça, je disais toujours, là, c'est parce qu'il n'a pas de réponse!

PAR M. GILLES GIRARD:

1955 Parce qu'habituellement, quand on pose une question, on connaît un peu la réponse, en tant que journaliste, ce que je ne suis pas.

Écoutez, tout à l'heure je mentionnais qu'Alma est quand même une ville industrielle, pas mono-industrielle. Depuis quatre (4) ans, moi, je suis un nouveau conseiller municipal à la Ville d'Alma depuis les quatre (4) dernières années, donc c'est mon premier mandat.

1960

On a fait des efforts assez importants pour pouvoir encore une fois diversifier notre économie, relancer l'économie davantage.

1965

On travaille sur des projets importants au plan industriel actuellement qui vont avoir des impacts assez majeurs sur le territoire.

1970

Maintenant, je pense, comme je le mentionnais tout à l'heure, on a de grandes entreprises sur notre territoire, on a trois (3) parcs industriels, on a quand même des sites de dépôt de matières résiduelles, on a d'anciens dépotoirs, comme la dame qui me précédait a mentionnés, mais c'est vraiment des dépotoirs avec lesquels on vit actuellement.

Je pense qu'au niveau de la Ville d'Alma, on fait un effort important finalement actuellement au niveau environnemental, puis on fait notre part sur le plan environnemental.

1975

Maintenant, s'il y avait des usines de biométhanisation ou des usines de cogénération, il y aurait toujours une question de proximité avec les matières à récupérer. Donc il y avait un projet qui avait été regardé à l'ancienne aluminerie d'Alma, Centrem en fait qui est à proximité aussi de la montagne dont je parlais tout à l'heure de résidus de Produits Résolu.

1980

Je pense qu'il serait pas impossible qu'on puisse regarder pour faire quelque chose dans ce secteur-là où, à la limite, on n'est pas sans savoir aussi qu'on a annoncé qu'on travaille actuellement de concert avec le secteur nord et le secteur sud au niveau des parcs industriels pour pouvoir développer et aider à développer ces parcs industriels là mais dans une optique de vue d'ensemble de la MRC.

1985

Il y aurait peut-être lieu de regarder s'il y aurait pas un lieu dans ces secteurs-là qui serait plus approprié à ce moment-là.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

1990

D'accord. Eh bien écoutez, ça termine ma liste de questions. Si vous me donnez deux (2) secondes, je fais une dernière vérification!

Bien, j'ai épuisé ma liste de questions. Il me reste à vous remercier.

1995

Et je suggère à tout le monde qu'on prenne une pause de dix-quinze (10-15) minutes, et puis on revient pour les derniers intervenants de cet après-midi. Merci.

2000

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2005

**REPRISE DE LA SÉANCE
ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU LAC-SAINT-JEAN**

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2010

Alors est-ce qu'on pourrait demander à tout le monde de reprendre sa place que nous puissions recommencer et poursuivre?

Alors j'inviterais monsieur Tommy Tremblay qui représente l'Organisme de bassin versant du Lac-Saint-Jean de venir présenter le mémoire.

2015

Bonsoir monsieur Tremblay.

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

2020

Bonjour.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

On vous écoute, monsieur Tremblay.

2025

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

Oui bonjour. Comme vous l'avez dit, mon nom est Tommy Tremblay, moi, je suis coordonnateur de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean.

2030

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "L'Organisme...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 4^e paragraphe, 2^e ligne, "... et communautaire...")

2035

Nous ne sommes pas un groupe environnemental, mais plutôt un organisme de concertation.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 4^e paragraphe, 2^e ligne, "... ainsi que des représentants...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, avant-dernier paragraphe, 2^e ligne, "... à l'intérieur...")

2040

De notre bassin versant, c'est-à-dire à l'intérieur du bassin versant du lac Saint-Jean, mais celui du côté de l'Organisme de bassin versant du Saguenay, parce qu'il y a deux (2) principaux organismes de bassin versant dans la région. Nous, on est du côté du lac Saint-Jean.

2045 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Mais le territoire d'Hébertville-Station se trouve dans votre juridiction, je dirais, le territoire?

2050 **PAR M. TOMMY TREMBLAY:**

Il y a une petite partie d'Hébertville-Station qui se trouve sur notre territoire...

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2055 Et de Saint-Bruno?

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

2060 Une petite partie de Saint-Bruno, mais comme c'est découpé, le découpage a été fait par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, et tout ce qui est Grande et Petite Décharge, c'est du côté de Saguenay.

2065 Nous, c'est vraiment, les grandes rivières qui se jettent dans le lac Saint-Jean. Si je me trompe pas, le projet aura lieu sur le bassin versant du ruisseau Bédard, et celui-là est du côté de l'Organisme de bassin versant du Saguenay. Donc c'est pas nous.

Par contre, ça, c'est à l'égard des eaux de surface. Si on regarde à l'égard des eaux souterraines!

2070 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Ce mémoire...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... d'intervention...")

2075 Par contre, selon monsieur André Simard qui cite l'étude du Programme d'acquisition de connaissances des eaux souterraines, autrement dit, les eaux souterraines se dirigeraient vers le lac Saint-Jean et non du côté du Saguenay. Ça fait que c'est pour ça qu'on a écrit un mémoire aujourd'hui.

2080 On a deux (2) recommandations et une (1) remarque!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "La qualité des eaux...")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 4^e paragraphe, dernière ligne, "... à Hébertville-Station...")

2085 Que je tiens ici. Il y a un tableau-synthèse des principaux impacts, et l'impact sur les eaux souterraines, on n'en fait pas mention.

2090 On en fait mention dans l'étude d'impact environnemental, mais n'est pas vulgarisé dans le document qui a été donné à la population.

Donc la recommandation qu'on fait, à l'Organisme de bassin versant, c'est!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, Recommandation 1)

2095 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, Recommandation 1, premier tiret, dernière ligne, "... envisagées...")**

2100 On n'a pas d'hydrogéologue à notre service à l'Organisme de bassin versant, on demeure un organisme à but non lucratif, ça fait qu'on n'est pas en mesure de savoir si les piézomètres qui sont prévus dans l'étude d'impact environnemental sont suffisants pour avertir lors d'une contamination potentielle, mais du moins communiquer de façon claire les impacts qui pourraient être appréhendés.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, Recommandation 1, deuxième tiret, "En rendant... ")

2105 **FIN DE LA LECTURE (Page 8, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "... du lieu d'enfouissement...")**

Donc si on réduit le nombre de déchets à la source, on peut garder notre site d'enfouissement, en tout cas, plus longtemps.

2110 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "De plus...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 8, fin)

2115 Donc on a fait un mémoire assez succinct, parce que disons, nous collègues de l'Organisme de bassin versant du Saguenay, ont fait un mémoire plus exhaustif qui traite des milieux humides, des eaux de surface, etc.

Donc nous, on s'est limité vraiment à la transition aux eaux souterraines et une remarque plus fondamentale sur la réduction des déchets à la source.

2120 Merci beaucoup.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2125 Je vous remercie, monsieur Tremblay. Je voudrais passer à la période de questions si vous le permettez.

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

2130 Oui, pas de problème.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2135 Vous insistez sur la nécessité d'un plan B si évidemment les choses sont pas prêtes d'ici le 1^{er} janvier.

Croyez-vous qu'il y a pas de plan B ou si vous pensez qu'il y en a un?

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

2140 Bien, il serait inconcevable de pas avoir de plan B, mais le promoteur l'a pas explicité formellement. Il y a des questions qui ont été formulées lors de la période d'information, et le promoteur, à ma connaissance, s'est contenté de dire qu'il va être prêt à temps pour le moment venu.

2145 Donc il faut vraiment, oui, avoir un plan B, mais il faut le divulguer, puis il faut que ce soit clair auprès de la population.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2150 Pourquoi?

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

2155 Bien, c'est clair que demain matin, les poubelles vont se ramasser de toute façon, il faut savoir, il faut être conscient, si le site de L'Ascension, ça a été totalement exclu par le promoteur, mais si le site de L'Ascension doit continuer encore quelques mois ou si on doit exporter nos déchets vers Saguenay pour une courte ou une longue période, bien, je pense qu'il faut prévoir ces coûts-là, il faut prévoir les impacts que pourrait avoir ce plan B là sur l'environnement.

2160 Donc ça doit être envisagé.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2165 Pensez-vous qu'une partie du plan B possible pourrait être de rouvrir les négociations avec L'Ascension? Parce que c'est un peu dans leur intérêt, j'imagine, qu'aller revirer à Shawinigan ou en Mauricie ou sur le Côte-Nord pour enfouir, ça va coûter plus cher, y compris à L'Ascension.

2170 Puis d'après ce qu'on a vu lors de la visite, il avait de l'air à y avoir une cellule déjà en place, une qui était en cours de, comment dire, de terminaison, on allait la compléter, puis il y avait même un autre terrain qui était plus loin qui semblait disponible.

Alors est-ce qu'il y a une solution intérimaire, vous pensez, à l'échelle de la RMR, ou s'il faut absolument aller à l'extérieur?

2175 **PAR M. TOMMY TREMBLAY:**

C'est une très bonne question. Ils ont le site de L'Ascension, c'est sûr que selon le promoteur, les gens de L'Ascension ne veulent plus renouveler le bail, donc je voudrais pas parler à la place des gens de L'Ascension. Je sais pas quelle sorte d'alternative, quel plan B pourrait être mis en place.

2180

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Mais d'un point de vue d'un Organisme de bassin versant, un des éléments qui a amené beaucoup de débats à L'Ascension, ça a été les fuites vers la rivière.

2185

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

Exactement.

2190

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Et vous, vous êtes directement impliqué dans l'eau, pour ne pas dire que vous y nagez, alors dans ce dossier-là, est-ce que le site présentement vous semble suffisamment sécurisé, de ce point de vue, pour qu'un prolongement soit envisageable?

2195

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

Là, je vous répondrai pas très bonne question, parce que vous allez dire que je serai pas capable, une autre que j'ai pas la réponse!

2200

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Dans le moment, est-ce qu'il y a des fuites ou si les fuites ont été colmatées avec le mur de bentonite?

2205

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

Bien en fait, à notre connaissance, il y a eu quelques contaminations, dépassements des normes au niveau, oui, du LES, parce qu'il y a un LES, il y a un lieu d'enfouissement sanitaire à côté du lieu d'enfouissement technique...

2210

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Mais ça, ça arrêtera pas.

2215

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

Non, nous, à l'intérieur de notre plan directeur de l'eau, on en fait mention. Il y a eu quelques contaminations, je pense, au niveau du LET à L'Ascension, je veux pas me tromper, pour l'azote ammoniacal en 2000, je voudrais pas dire, en tout cas, dans les dernières années...

2220

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Il y a quelques années, oui.

2225

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

Oui, il y a quelques années. Donc l'important, la problématique avec le site, c'est qu'il est très très près de la rivière, là.

2230

Mais il faut pas se montrer, on n'est pas nécessairement content, on pourrait dire, nous, c'est l'Organisme de bassin versant du Lac-Saint-Jean, donc on est content que le site sort du bassin versant du Lac-Saint-Jean pour se retrouver du côté du Saguenay, de toute façon, c'est le même impact.

2235

Éventuellement, l'eau du lac Saint-Jean se retrouve dans le Saguenay qui se retrouve dans le Saint-Laurent.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2240

Donc vous pensez qu'il y a pas d'obstacles majeurs, du point de vue environnemental, pour l'eau ou du point de vue de l'eau?

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

2245

Non.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2250

D'accord. Vous insistez sur la nécessité de mettre en place des mécanismes pour la réduction des matières résiduelles à la source et après, vous parlez de généraliser l'utilisation du compostage domestique, puis vous avez abordé la question des dépotoirs illégaux.

2255

Parlons du premier point! La réduction des matières à la source. Dans tous les dossiers où j'ai regardé des stratégies globales, au niveau régional, on met toujours ça en premier. C'est comme si c'était la pétition de principe en faveur de la vertu, mais c'est assez difficile d'imposer aux compagnies qui font du fromage, de toutes sortes de produits, de modifier leurs emballages. C'est un peu hors des pouvoirs d'une MRC. Ça relève des gouvernements provinciaux, pour ne pas dire au niveau canadien, vous comprenez, imposer des normes aux manufacturiers pour diminuer le suremballage.

2260

Comment vous voyez ça? Est-ce qu'il vous semble pas plus important, à ce stade-ci, de viser une réduction des matières putrescibles dans les sites d'enfouissement qui, eux, sont la cause des lixiviats polluants que de viser l'élimination à la source?

2265

Est-ce que ça vous semble pas un objectif plus à la portée d'une MRC ou d'une Régie régionale?

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

2270

Oui, effectivement, ça vient, excusez-moi l'anglicisme, mais dans un package, c'est qu'effectivement, on doit se donner un plan à long terme. Oui, il faut travailler les matières putrescibles, mais tous ces éléments-là peuvent, à notre avis, se mener de front, se doter d'infrastructures, comme la Régie est en train de se doter avec les écocentres, avec la collecte systématique des boues d'installations septiques.

2275

Donc tout ça mis ensemble doit faire partie du plan, pas seulement la réduction des déchets à la source, ça, c'est un élément, vous avez raison, c'est pas une panacée, mais ça doit faire partie d'un tout.

2280

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Mais est-ce qu'on n'obtiendra pas un effet de réduction à la source si en sortant les papiers, les cartons, en sortant les putrescibles des sites d'enfouissement, forcément, ça va faire augmenter les coûts de deux (2) façons?

2285

D'une part, il va y avoir moins de matières à enfouir, et comme les équipements ont été prévus pour des amortissements de long terme, bien, si vous en mettez moins, vous augmentez le coût par tonne.

2290

Donc il y a une augmentation de coûts de ce côté-là qui est inévitable, et ça, c'est pas à cause de la RMR, c'est à cause de la politique provinciale. Si vous mettez moins de tonnes dans un site, l'amortissement est différent.

2295

Deuxièmement, vous allez avoir à mettre de l'autre côté des équipements pour le compostage, la biométhanisation. Il va falloir s'occuper des putrescibles et de les traiter ou de les éliminer d'une façon qui soit acceptable.

2300

Alors qu'est-ce que ça, c'est pas, ce relèvement de coûts, une manière d'inciter les gens à être plus attentifs ou si ça risque pas d'avoir des effets tangibles au niveau local?

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

Des effets sur quel plan?

2305

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Bien, d'inciter les gens à en jeter moins globalement, parce que la facture va augmenter sans cesse inexorablement.

2310

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

Ça pourrait avoir un effet dissuasif.

2315 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Au niveau des individus ou au niveau des corporations qui, elles, ont des plus grosses masses sur le plan financier, êtes-vous capable de me donner votre idée là-dessus.

2320 **PAR M. TOMMY TREMBLAY:**

2325 Bien, c'est clair que quand ça touche le compte de taxes directement du citoyen, bien, peut-être qu'il pourrait y avoir une prise de conscience. La Régie aussi à l'intérieur du plan, il y a quand même un travail de sensibilisation à faire au niveau de la réduction, de faire allumer le lien entre le coût pour chacun des individus sur son compte de taxes et les déchets qu'il produit. Ça, c'est certain que ça peut faire allumer des lumières.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2330 Vous proposez de généraliser l'utilisation du compostage domestique, bon. Il y a des endroits où c'est plus facile que d'autres, on s'entend; dans un milieu rural comme ici, les gens ont de l'espace, beaucoup plus que dans les quartiers à Montréal, mais j'imagine que dans les municipalités comme Alma, il doit y avoir des quartiers où vous avez du multilogement, puis c'est pas nécessairement facile.

2335 Puis en même temps, le compostage domestique, vous le savez, permet pas de tout composter, comme le ferait un composteur municipal ou communautaire.

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

2340 Oui.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2345 Alors pourquoi cette insistance sur le compostage domestique, alors qu'il demeure techniquement une solution un peu plus limitée?

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

2350 Bien en fait, on a des gains environnementaux. C'est qu'au lieu de concentrer les matières putrescibles à un même endroit, donc davantage d'impacts sur l'environnement, on diminue les coûts de transport, on diminue beaucoup les coûts de traitement. Chaque citoyen est responsable d'une partie des matières.

2355 Ça empêche pas qu'une partie des matières putrescibles soit disposée, soit collectée d'une manière ou d'une autre. Mais ça dénote aussi d'une prise en main du citoyen qui participe à l'élimination de ses déchets.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2360 Je comprends de votre précédente intervention que vous sembliez dire qu'effectivement, si les prix augmentent, ça peut avoir un certain effet incitatif.

2365 Est-ce que pour valoriser le compostage domestique, si les gens compostent, réduisent sensiblement par ce moyen la nécessité de recours à un outil communautaire, est-ce qu'un moyen incitatif serait de faire en sorte qu'il y ait une réduction de la taxe pour les gens qui compostent, parce qu'ils vont coûter moins globalement à la communauté ou si c'est mieux d'en rester à la formule égalité de prix pour tout le monde?

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

2370 Bonne question.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2375 Donc j'ai pas de réponse!

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

2380 À première vue, je pourrais dire que ça pourrait être envisagé, mais c'est pas nécessairement...

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2385 C'est pas nécessairement le meilleur outil que vous voyez?

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

C'est ça, c'est pas nécessairement le meilleur outil.

2390 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Bon, je comprends, OK. On va revenir à l'eau!

2395 Vous m'avez dit que la rivière Bédard était du côté du Saguenay, je visualise très bien, mais d'un autre côté, en termes de réseau de surface, est-ce que les abords du LET projeté seraient, eux, de votre ressort, le ruisseau Sans Nom, vous savez, les premiers cours d'eau dans lesquels il y aurait rejet des lixiviats, les deux (2) réservoirs qu'on trouve en amont de ce ruisseau Sans Nom, est-ce que ça, c'est des eaux de surface qui sont dans votre territoire?

2400 **PAR M. TOMMY TREMBLAY:**

Non, ça, c'est vraiment du côté de l'Organisme bassin versant du Saguenay.

2405 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Du Saguenay, donc tous les tributaires de la rivière Bédard relèvent de l'OBV du Saguenay?

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

2410 C'est ça. Dès que ça se jette dans la Petite, la Grande Décharge ou le Saguenay, ça fait partie du côté de l'Organisme de bassin versant du Saguenay.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2415 C'est le bassin versant, d'accord. Est-ce que vous pouvez m'expliquer, parce que quand on s'en va du côté d'Alma, là, je pense qu'on tombe dans le bassin versant du lac Saint-Jean?

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

2420 On a une petite partie d'Alma, mais oui, c'est ça, dès qu'on dépasse Alma, on tombe dans l'Organisme de bassin versant du Lac-Saint-Jean.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2425 Bon, c'est une région agricole autant de ce côté-ci, côté Hébertville-Saint-Bruno que dans d'autres parties de votre bassin versant. Il y en a beaucoup d'agriculture dans votre bassin versant.

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

2430 Oui.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2435 Et en me promenant dans la région, j'ai été assez surpris de voir que souvent, à bord des fossés puis des cours d'eau, on a des bandes riveraines à peu près larges de même, on voit le sillon passer à un pied et demi (1 ½ pi) du bord alors qu'en principe, la règle, c'est trois mètres (3 m).

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

2440 Oui.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2445 Et j'aimerais comprendre comment vous expliquez le peu de conformité à des règles de protection riveraine en milieu agricole qui datent de 1984. Parce que les premières règles qui ont été édictées, c'est avec l'adoption de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et ça remonte à cette époque.

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

2450 Oui. C'est clair que ça part par une question de mentalité. Il y a des secteurs qui sont, vous avez raison, plus problématiques. Nous, dans notre bassin versant, il y a deux (2) secteurs qui sont plus problématiques.

2455 On parle du bassin versant de la Belle Rivière qui est tout de suite à côté du bassin versant de la rivière Bédard, donc Hébertville, une petite affaire d'Hébertville-Station, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix. Donc c'est un bassin versant qui est problématique. Des concentrations de phosphore assez élevées, de matières en suspension, on parle d'érosion des berges.

2460 En quelque part, c'est vu presque comme de l'expropriation. C'est que l'agriculteur ne peut plus cultiver près du cours d'eau, donc il perd un mètre (1 m), il perd deux mètres (2 m), il perd trois mètres (3 m), c'est trois mètres (3 m), sinon c'est un mètre (1 m) en haut du talus, donc c'est vu à quelque part comme de l'expropriation. Des fois, c'est pas de la mauvaise volonté, la machine, bon, c'est des grandes machines maintenant, c'est sûr qu'il peut y avoir des GPS à l'intérieur des tracteurs, donc on devrait plus se tromper.

2465 C'est sûr qu'il reste de la sensibilisation à faire, il reste des changements de pratique à réaliser. On va travailler là-dessus dans l'avenir à l'Organisme de bassin versant du Lac-Saint-Jean.

2470 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

2475 Dans l'étude d'impact qui nous a été déposée, on dit, bon bien, une partie des impacts sont pas si graves que ça, parce que le cours d'eau récepteur est en partie pollué par la pollution agricole. On entendait ça dans les années soixante sur les bords du Saint-Laurent, puis de la part des grands pollueurs, puis ils ont fini par s'y mettre pareil.

2480 Mais dans le cas des municipalités à vocation agricole, puis c'est le cas ici dans le coin, est-ce que le fait qu'une grosse partie de la population travaille à l'agriculture, que ça crée une pression qui empêche les conseils municipaux de passer à l'action dans ce domaine-là?

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

2485 Est-ce que ça fait pression sur les conseils municipaux, je penserais pas. Je pense que les municipalités ont beaucoup de responsabilités, ont beaucoup de devoirs. Il y a des municipalités qui ont le financement pour se payer un inspecteur municipal une demi-journée (1/2) par semaine, une (1) journée par semaine, deux (2) jours par semaine; l'inspecteur a pas le temps d'aller sur le terrain, a pas le temps, un autre, de regarder l'état des bandes riveraines pour l'ensemble de son territoire. Sa journée qu'il vient à la municipalité, tout ce qu'il a le temps, c'est de donner les permis pour des galeries puis des installations septiques.

2490 Donc on peut comprendre certaines municipalités qui n'ont pas les ressources financières et humaines pour faire respecter ça.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2495 Et il y a des organismes de bassin versant dans le sud du Québec qui, eux, ont entrepris avec la collaboration des MRC de donner des programmes, de créer des programmes pour faire en sorte qu'on se fait un plan d'action pour délimiter les bandes riveraines progressivement, un coin par année, mais avec des piquets, c'est mesuré, c'est piqueté, et à partir du moment où les piquets sont là, plus le droit d'y toucher, il n'a plus le droit de donner un coup de herse là-dedans.

2500 Ce qui fait que, puis vous allez comprendre ça, vous savez que les bandes riveraines, c'est un peu comme le filtre qu'on met sur une cheminée d'usine, c'est une façon d'empêcher les polluants de se retrouver à la mauvaise place, d'accord!

2505 Alors c'est certain qu'il y a peut-être des agriculteurs qui voient ça comme une expropriation, mais vous le savez aussi bien que moi, les tribunaux, depuis cinquante (50) ans, disent non. Une ressource publique, quand elle est protégée, c'est pas une expropriation, tout simplement tu es

2510 fiduciaire d'un bien public, puis si tu as un ruisseau sur ta terre, c'est pas un privilège de le polluer, c'est une responsabilité de le garder en bonne santé, tu en es fiduciaire au sens de la loi.

2515 Donc à ce moment-là, un, comment se fait-il, avez-vous, comme Organisme de bassin versant, un programme pour informer les cultivateurs que ce n'est pas un droit de polluer, que c'est une obligation de respecter cette règle-là?

Et deuxièmement, songez-vous à faire quelque chose avec les MRC pour, à un moment donné, se dire, on va prendre, je sais pas, un dixième (1/10) de la MRC, on fait un dixième (1/10), on va piquer les lignes, puis c'est fini, à partir de maintenant que c'est borné.

2520 C'est moins vite que si on plante des arbres puis qu'on revégète, on s'entend là-dessus. Mais si on le laisse tranquille, la végétation va s'installer d'elle-même, ça va prendre un peu plus de temps, mais au moins, ça coûte rien à personne et ça finit par installer un filtre végétal.

2525 J'aimerais juste comprendre, comme Organisme de bassin versant, qu'est-ce que vous vous donnez, si vous en avez, vous donnez-vous un plan pour passer à l'action dans ce domaine-là ou si ça viendra en 2050?

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

2530 Bien en fait, il faut mentionner qu'on est un Organisme de bassin versant qui a été créé avec la nouvelle loi sur la protection de l'eau, donc on n'est pas très vieux comme organisme.

2535 Deuxièmement, ça se fait déjà sur le territoire, mais pas de façon systématique, de façon ponctuelle. Il y a des organisations, comme les conseils agricoles, comme le Comité de bassin versant de la rivière du Ticouapé qui sont très actifs sur leur territoire.

Il y avait le Groupe Naïades aussi qui a travaillé beaucoup sur la rivière Mistook, sur la Belle Rivière. Donc ça se fait pas systématiquement...

2540 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Puis il y en a eu sur la rivière Bédard aussi des projets qu'on a lus dans l'étude d'impact.

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

2545 Oui, ça s'est fait aussi sur la rivière Bédard. Donc ça se fait de façon ponctuelle et non systématique.

Et nous, on a tendance à marcher en collaboration.

2550

Donc oui, si un agriculteur est encouragé, veut participer à un programme comme ça, on va l'accompagner avec grand plaisir. Mais on n'ira pas sur le terrain de l'agriculteur pour y planter, pour lui, les piquets, parce que ça se peut que le lendemain, les piquets tiennent pas.

2555

Ça fait qu'on marche toujours, on est une table de concertation, on marche en collaboration et on n'impose pas notre plan d'action à quiconque.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2560

À ce rythme-là, le problème va se régler dans combien de décennies?

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

2565

Il faut mentionner également qu'on fait avec le financement qui est disponible. Nous, on a du financement pour nos principaux mandats et on n'a pas d'argent, pour l'instant, du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour la mise en œuvre de notre plan directeur de l'eau.

2570

Donc on en a pour suivre un plan, mais on n'en a pas pour le mettre en œuvre. Donc c'est un grave problème.

C'est que le Ministère nous donne un mandat qui est de réaliser un plan et d'en faire le suivi, mais s'il n'y a pas d'argent qui vient pour le mettre en œuvre, bien, le suivi va être facile à faire!

2575

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

S'il y en avait de l'argent, est-ce que vous avez l'impression que vous auriez l'appui de la MRC pour passer à l'action dans ce domaine-là ou s'il faudrait que vous vous en remettiez au volontariat pour encore quelques décennies?

2580

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

Bien, je pense qu'on a une bonne collaboration avec la MRC, avec les municipalités, pour l'instant. Mais c'est sûr qu'avec de l'argent, on pourrait commencer à jaser pas mal.

2585

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Je vous remercie. Ça répond à mes questions. Alors merci monsieur Tremblay.

CÉLINE GAGNON

2590

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

J'inviterais maintenant madame Céline Gagnon à nous présenter son mémoire.

2595

Bonjour madame Gagnon.

PAR Mme CÉLINE GAGNON:

Monsieur Francoeur. Je voudrais que vous regardiez à votre droite, avant de commencer...

2600

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Je le vois devant moi, juste devant vous! Je vois votre beau lac et le chalet rouge.

2605

PAR Mme CÉLINE GAGNON:

Alors c'est lui, notre lac Bellevue, OK! En bas, c'est notre chalet. Quand je suis assise sur ma galerie, là, je vois tout ça. Je vois le plan, les montagnes, le lac, c'est pour ça qu'on l'appelle le lac Bellevue, parce qu'il a une belle vue.

2610

Si je m'assois sur ma galerie en arrière, là, je vois le site d'enfouissement parce que moi, je suis sur la montagne, puis le site va être sur la montagne.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2615

Dites-moi pas que vous allez me demander qu'ils baissent votre montagne!

PAR Mme CÉLINE GAGNON:

2620

Non. Je sais pas si monsieur Boily est venu voir ça avant, là, voir cette beauté-là. Puis moi, je voudrais vous inviter, monsieur Francoeur, à venir faire un tour, je suis prête à prendre mon camion, puis si monsieur Boily veut venir, vu que ses frais de déplacement doivent être payés, bien, il prendra son auto.

2625

Alors je commence!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Mon nom...")

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, "... Hébertville-Station.")

2630

Alors je suis visible à Saint-Bruno, non visible à Hébertville-Station.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Je suis secrétaire...")

2635

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... au lac Bellevue.")

Je suis boursière de la Fondation Rioux-Delorme, que vous devez connaître, à Longueuil et en plus, je suis une retraitée de l'enseignement, que j'ai enseigné quarante (40) ans pour montrer à mes élèves comment protéger la Terre.

2640

J'en ai ajouté un petit peu, je m'excuse! Je suis une fille du 8 de Saint-Bruno aussi.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2645

C'est pas interdit.

PAR Mme CÉLINE GAGNON:

2650

Intérêt au projet! Nous avons construit – je sais pas si vous pouvez mettre la deuxième photo, merci! Là, vous pouvez voir mon petit-fils qui pêche.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Nous avons construit...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, 6^e ligne, "... ne se produira pas.")

2655

C'est pas parce que je le veux, le site, c'est parce que monsieur Boily est sûr de l'avoir! Je l'ai entendu à 104,5.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, 6^e ligne, "La RMR...")

2660

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... nous les voisins?")

2665

Parce que moi, à mon chalet, on dit qu'il est à point huit (0,8 km), mais il est pas à point huit (0,8 km), parce qu'il serait dans le lac. Il doit être environ à point cinq (0,5 km), parce qu'il peut pas être dans le lac.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, "Commentaires")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 3^e paragraphe, 4^e ligne, "... de son village...")

2670

Lui, il en avait compté vingt (20), vous le savez, l'autre jour, vingt (20) environ!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 3^e paragraphe, 4^e ligne, "... le maire informe... ")

2675

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, "... à Hébertville-Station.")

Il est sûr de lui. Étant donné que monsieur Boily est presque certain d'avoir le site, bien là, moi, j'ai des petites choses à demander!

2680

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Considérant que...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin)

2685

Merci beaucoup. Est-ce que vous avez des petites questions? Si vous en avez pas, je m'en suis posé moi-même.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2690

Seriez-vous surprise si je vous disais que j'en ai pas, non? J'en ai.

PAR Mme CÉLINE GAGNON:

Allez-y tranquillement.

2695

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2700

J'aimerais comprendre, vous vivez dans ce milieu depuis longtemps, j'aimerais comprendre comment vous expliquez qu'à Larouche, pas loin d'ici, ils ont pu avoir un accord, une adhésion sociale, une acceptabilité sociale pour ce site, de façon relativement élevée, d'après ce que j'ai lu dans le rapport du BAPE sur ce projet-là, dans les années 97-98, et qu'ici, il y a un tel désaccord, un désaccord aussi vif.

2705

Avez-vous une idée, êtes-vous capable d'expliquer ça? C'est quand même des gens assez semblables.

PAR Mme CÉLINE GAGNON:

2710 Oui, on est peut-être semblable. Moi, je viens du Lac-Saint-Jean, Larouche est du bord du Saguenay, malgré que je les respecte beaucoup. Il y en a pas beaucoup des gens qui demeurent dans le site près du site de Larouche, je pense.

Peut-être que le maire de Larouche est plus parlable que nos maires. Tu sais, je le sais pas, là, mais peut-être que c'est ça.

2715 Mais nous, bien, on veut être respecté, puis en plus, j'en veux pas.

Je dirai pas qu'on est plus intelligent, là, mais on est moins niaiseux.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2720 Vous dites dans votre conclusion que les odeurs et autres inconforts sont perceptibles dans un rayon de quatre kilomètres (4 km). Le chiffre m'a surpris, pouvez-vous me référer à votre source, où est-ce que vous l'avez prise, cette source-là?

2725 Est-ce que c'est pendant la première partie de l'audience? Est-ce que c'est dans l'étude d'impact? J'aimerais ça me repérer là-dessus.

PAR Mme CÉLINE GAGNON:

2730 Je vais mettre mes lunettes, bon. Où j'ai vu, c'est la page?

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2735 À la dernière page, votre avant-dernier paragraphe, le premier paragraphe de votre conclusion, au milieu.

PAR Mme CÉLINE GAGNON:

2740 OK.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2745 Vous dites "que les odeurs et autres inconforts sont perceptibles dans un rayon de quatre kilomètres (4 km)".

PAR Mme CÉLINE GAGNON:

Bien, quatre kilomètres (4 km), ça veut dire que c'est proche de nos chalets.

2750 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Oui, mais pour affirmer que des odeurs sont perceptibles jusqu'à quatre kilomètres (4 km), c'est votre évaluation personnelle ou vous avez lu ça dans l'étude d'impact ou vous l'avez entendu? C'est ça que je veux comprendre.

2755 **PAR Mme CÉLINE GAGNON:**

J'ai dû lire ça à quelque part sur Internet. Là, je le sais pas.

2760 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Vous vous rappelez pas.

2765 **PAR Mme CÉLINE GAGNON:**

Mais aussi...

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2770 Vous vous rappelez pas.

PAR Mme CÉLINE GAGNON:

Non, mais je vais faire comme la Commission Charbonneau, je m'en souviens plus!

2775 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

On vous mettra pas en prison pour ça. Je voulais juste vérifier, parce que ça aurait pu...

2780 **PAR Mme CÉLINE GAGNON:**

C'est parce que je l'ai fait avec un de mes amis, parce que là, présentement, je fais une pneumonie, puis mon ami m'a aidée, c'est pour ça. Ça fait que là, je le sais pas.

2785 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Il y a pas de problème, écoutez.

2790 **PAR Mme CÉLINE GAGNON:**

Je m'en souviens pas.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2795 Je voulais juste savoir si ça vous viendrait à l'esprit spontanément pour nous aider à repérer là-dessus.

Vous dites, bon, donc en conséquence, vous voudriez que la RMR accorde les redevances aux personnes affectées.

2800

La RMR nous a dit, moi, partager les compensations au plan local, c'est le rôle de la municipalité, c'est pas le mien. Ça a été sa réponse pendant les audiences.

2805 Si jamais, par hypothèse, vous étiez très mécontents de ce qui se passe sur le site, est-ce que c'est la municipalité ou si c'est la RMR, le promoteur, que vous poursuivriez devant les tribunaux, s'il y a des nuisances anormales?

PAR Mme CÉLINE GAGNON:

2810 M'a faire attention à monsieur Boily, je peux tu parler? Ce serait la RMR. Parce que nos maires...

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2815 Donc ce que vous nous dites, c'est la responsabilité du promoteur?

PAR Mme CÉLINE GAGNON:

Oui.

2820

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

D'accord. C'est ce que je voulais comprendre.

2825 **PAR Mme CÉLINE GAGNON:**

Bien, d'après moi.

2830 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Donc ce serait à la RMR de voir si elle veut ajouter aux citoyens des compensations ou prendre celles qu'elle veut verser aux MRC, mais vous dites, c'est sa responsabilité de nous compenser?

2835 **PAR Mme CÉLINE GAGNON:**

Oui, c'est la RMR, parce que si je regarde Hébertville-Station, le maire, Réal Côté, on n'existe pas. Donc on n'aurait rien.

2840 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Pourquoi vous dites ça, vous existez pas, vous aussi vous dites ça?

2845 **PAR Mme CÉLINE GAGNON:**

Bien non. Moi, je suis de Saint-Bruno, mais à Hébertville-Station, là, je paie des taxes, mais je suis zéro, je suis invisible.

2850 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Mais un contribuable a le droit d'intervenir au conseil municipal de plein droit? Vous êtes contribuable, vous payez des taxes?

2855 **PAR Mme CÉLINE GAGNON:**

2860 Moi, je suis rendue, monsieur Francoeur, que la confiance, là, à mes petites municipalités, en tout cas! Puis monsieur Réjean Bouchard, bien lui, il est tellement idéaliste qu'il va nous oublier aussi. Ça fait que je suis aussi bien de regarder monsieur Boily, puis monsieur Boily, bien, quand il va prendre sa retraite puis il va être assis sur sa galerie, là, il va se mordre les doigts, puis il va dire, j'aurais dont pas dû faire ça!

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2865 Donc je comprends que vous voulez à la fois que l'on protège la valeur de votre maison en cas de revente et qu'en plus, je comprends bien que c'est en plus, c'est non pas à la place de, que vous demandez des compensations. Vous, vous dites, bon, celles qui sont données à Hébertville-Station, mais au fond, vous voulez des compensations pour les nuisances?

PAR Mme CÉLINE GAGNON:

2870 Oui, parce que Hébertville-Station et Saint-Bruno, comme on entend les maires, eux autres, il y en a pas de problèmes, donc ils ont pas besoin d'argent. Puis moi, j'en veux pas d'argent non plus.

2875 Moi, c'était, mon chalet, c'était l'héritage pour mes petits-enfants.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2880 Mais vous avez vu les modélisations pendant l'audience sur les impacts visuels, et d'après ça, je comprenais que la ligne des arbres ferait en sorte que le site vous serait caché.

PAR Mme CÉLINE GAGNON:

2885 Je pense pas, moi. Je suis sur la montagne, la même montagne, bien, descendre un peu, parce que j'ai été voir, moi, à l'hiver.

Tu sais, quand ils ont bûché, puis qu'ils ont passé leurs grosses machines, je suis allée voir, tu sais, ils ont fait les carottes, tout le kit, puis c'est en descendant un peu, mais c'est sur la montagne. Moi, mon chalet est plus haut sur la montagne. Je vais le voir.

2890 Et quand je vais aller chez mes frères au rang 8 de Saint-Bruno, je vais le voir aussi. Puis quand je vais être à Saint-Bruno dans le village, je vais voir passer mes quarante-deux (42) camions à l'heure pendant deux (2) ans.

2895 C'est sûr que monsieur Guy Ouellet, devrais-je dire Guy Ouellet, m'a dit, quand je lui ai téléphoné la première fois qu'il nous a envoyé une carte, je la comprenais pas, j'ai dit, qu'est-ce que ça veut dire point huit kilomètre (0,8 km), il m'a dit, voyons dont madame Céline, dans quelques années vous allez être morte! Mais là, probablement qu'il s'en rappellera pas ce qu'il a dit, mais moi, ça m'a fendu la tête, là.

2900 Me faire dire par un monsieur – j'aurais préféré parler à monsieur Boily, probablement qu'il est plus compétent.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2905 Vous dites à la page 2 de votre mémoire que, est-ce que la population a eu le droit de s'exprimer clairement sur le site, vous dites non. Est-ce qu'elle a été informée de toutes les conséquences néfastes, que vous estimez néfastes, vous dites non.

2910 Comment est-ce que la RMR aurait dû procéder pour que vous en soyez informée, à votre avis?

PAR Mme CÉLINE GAGNON:

2915 Ils sont tellement cachottiers, c'est tellement enveloppé, là, que c'est comme un cadeau de Noël, mais qu'on veut pas. Ça fait que qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse.

2920 Ce qu'ils nous disent en avant, on le savait par cœur, moi, je suivais ça, puis monsieur Comeau redisait à tout le monde la même chose. Puis monsieur Boily, encore la même chose. Puis il l'a dit dans l'église de Saint-Wilbrod à Hébertville-Station, on va l'avoir, le site. Puis il y a pas de plan B.

Ça fait que comment voulez-vous qu'on leur parle? Et quand on rencontre nos maires, ils nous saluent même plus. Parce que là, on est des adversaires. Comprenez-vous!

2925 Moi, me renseigner, je préfère me renseigner sur Internet. J'en savais plus sur Internet, les petites réunions d'école de rang.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2930 D'accord, ça termine ma liste de question.

PAR Mme CÉLINE GAGNON:

2935 Je voulais savoir, est-ce que vous aimeriez ça venir voir notre site? Vu que vous avez été vers L'Ascension avec l'autobus, je sais pas quelle sorte, un autobus scolaire, je le sais pas, mais moi, ça me ferait plaisir que vous puissiez voir avec vos yeux, là.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2940 Ah mais c'est parce que c'est compliqué. Parce que quand la Commission organise ce genre de visite, il faut qu'elle organise une visite publique complète. C'est une grosse affaire.

PAR Mme CÉLINE GAGNON:

Mais moi, c'était gratuit pour vous.

2945

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Mais vos photos sont fort explicites et sont dans votre dossier en annexe à votre mémoire, elles sont éloquentes.

2950

PAR Mme CÉLINE GAGNON:

Merci, vous êtes bien gentil.

2955

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Je vous en prie madame.

2960

MRC MARIA-CHAPDELAINE

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

2965

Alors un dernier intervenant, monsieur Jean-Pierre Boivin, le préfet de la MRC Maria-Chapdelaine.

Bonjour monsieur Boivin.

2970

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

Bonjour monsieur le Commissaire. Je vais parler naturellement au nom de la MRC Maria-Chapdelaine, et mes premiers mots, c'est de vous remercier de nous recevoir aussi tard, parce qu'on avait demandé vers la fin de l'après-midi, parce qu'on était en réunion à Québec ce matin.

2975

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "La MRC...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 5^e paragraphe, dernière ligne, "... pour 12 %.")

2980

Le reste étant réparti dans les municipalités rurales.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 6^e paragraphe, 1^{re} ligne, "L'économie...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 3^e paragraphe, 5^e ligne, "... à 2009...")

2985

Il faut se rappeler qu'avant 84, chaque municipalité avait son propre petit dépotoir qu'on appelait bien gentiment une dompe.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 3^e paragraphe, 5^e ligne, "... année de l'entrée...")

2990

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 4^e paragraphe, dernière ligne, "... disposition des matières.")

2995 Ce qui a fait que les coûts, dans une pareille organisation, au niveau de la gestion de nos matières résiduelles, nos coûts de porte à porte sont passés en 2002, de quatre-vingt-quatre dollars (84 \$), quatre-vingt-douze (92 \$) en 2004 et quatre-vingt-dix-huit et soixante-quinze (98,75 \$) en 2006. Donc on voit la croissance déjà qui se manifeste à partir de 2002.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Depuis une vingtaine...")

3000

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... orientations gouvernementales.")

3005 Et en plus, il fallait envisager, monsieur le Commissaire, la fermeture naturellement, si on transportait ailleurs, et on est garant, là, pour, je crois que c'est vingt-cinq (25) ans ou cinquante (50) ans, pour la fermeture du site.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Compte tenu...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 5^e paragraphe, dernière ligne, "... des trois territoires.")

3010

Et ce qui a donné des coûts, donc on était, à partir de 2008, à cent vingt dollars (120 \$), 2010 cent soixante-quinze (175 \$), 2012 deux cents (200 \$) et 2013 deux cent cinq (205 \$).

Et croyez-moi, on fait tout en notre possible pour que ces coûts ne montent pas.

3015

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "À noter que...")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, fin)

3020

Merci monsieur le Commissaire.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3025 Merci monsieur Boivin. Je me permettrais de vous poser quelques questions.

D'abord, par curiosité personnelle, je peux pas résister, quand j'ai vu la carte que vous avez annexée et que j'ai vu que ça dépassait le grand lac Mistassini, votre territoire, entre le lac Saint-Jean et la pointe de votre territoire en haut, il y a quelle distance?

3030 **PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

3035 Environ, j'imagine, quatre cents kilomètres (400 km). Si on regarde au niveau des exploitations forestières, on est rendu à peu près à deux cent cinquante (250 km), on est presque à mi-chemin, là.

3040 On dit quarante mille kilomètres carrés (40 000 km²), vingt-sept mille kilomètres (27 000 km) de chemins, huit mille (8000) lacs, et puisqu'on parle de matières résiduelles, je peux vous dire que la MRC Maria-Chapdelaine est fière qu'à la sortie de la zec, les Passes Dangereuses, nous avons créé un des premiers écozecs du Québec où on ramasse ce que les gens rapportent de la forêt, pour pas que ça traîne un petit peu partout, et on envoie ça à notre site de la RMR.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3045 On va parler de site. Dans la citation que vous faites du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, à propos du dossier de Saint-Nicéphore, je voudrais vous citer, on dit que si le LET de Saint-Nicéphore, s'il était autorisé, favoriserait l'enfouissement massif et pêle-mêle des déchets, sans que ne soit pris en compte le principe de l'autonomie régionale. Enlevons la dimension autonomie régionale, et regardons l'autre effet.

3050 On dit que s'il était autorisé, ça favoriserait l'enfouissement massif et pêle-mêle des déchets. Puis on dit que finalement, ce genre de projet viendrait nuire aux mesures actuellement mises de l'avant pour répondre aux enjeux et objectifs de mise en valeur énoncés dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

3055 En somme, un site pêle-mêle, ça favorise pas du tout l'enfouissement des matières qui continuent d'être recyclables et des matières putrescibles.

3060 Donc ce que vous dites ici est un argument pour dire qu'un site pêle-mêle, c'est contraire à la politique?

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

Bien, nous, on n'a pas un site pêle-mêle. On fait le tri...

3065 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Un certain tri. On sort un certain nombre de choses.

3070 **PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

Il faut commencer par quelque chose, là.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3075 Mais c'est quand même un site où les matières putrescibles sont envoyées, où il y a encore une certaine quantité de matières recyclables. C'est pas un tout pêle-mêle, je vous le concède, ça, c'est clair, mais c'est encore un site où on trouve un certain nombre de choses. Il y a du papier, des cartons, pour l'instant, qui sont dedans. C'est un site où il y a pas mal de pêle-mêle.

3080 **PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

On en est conscient et on s'en va vers des voies, quand le gouvernement va avoir également pris son orientation définitive, dans le sens qu'on pourrait préconiser immédiatement, par exemple, des putrescibles ou le compostage. Mais l'expérience n'est pas tout à fait concluante.

3085 Le compostage massif ou collectif n'est pas nécessairement concluant encore, parce qu'il peut être contaminé, et on ne trouve pas encore – les gens ne veulent pas l'utiliser.

3090 Je sais pas si vous prendriez le risque d'aller mettre ça dans votre jardin. Je suis pas sûr. Parce qu'on sait pas qu'est-ce qu'il y a dedans, il va falloir avoir des règles, il va falloir y avoir des façons de faire.

On le fait, on commence chez nous en tout cas, on va le commencer cet été, collectif à petite échelle, on va voir ce que ça va donner.

3095 Il y a plein de solutions qui sont envisagées. Prenez comme la production des biogaz. Nous, on n'a pas un volume, on a cinquante mille tonnes (50 000 t), on n'est pas la ville de Québec, puis encore moins la ville de Montréal.

3100 Donc il y a des compagnies qui s'intéressent à ces techniques-là, mais présentement, nous, on dit, on a une problématique urgente. On a un site qui va fermer, ça nous prend un nouveau site, et notre objectif, c'est de réduire ce qui va être enfoui.

3105 Donc on part de cinquante mille tonnes (50 000 t), est-ce qu'on est capable de réduire à vingt mille (20 000 t), à treize mille tonnes (13 000 t), on verra.

 Mais pour se donner, c'est toutes ces politiques-là. Comme la troisième voie, par exemple, le bac brun qu'on appelle.

3110 Bon, on vient d'éduquer les gens au bac bleu. On va l'introduire quand les gens, tu sais, c'est une chose qui va par petits pas, ça. C'est important, ça.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3115 Quand vous dites ça, monsieur le Préfet, ça me rappelle un tableau que la Régie nous a déposé et qui montre que de 2015 à 2020, on vise en tout cas le soixante-cinq pour cent (65 %) de retrait des putrescibles du site d'enfouissement, puis en 2020, bang, on monterait à cent (100 %).

3120 Ça m'a semblé un peu surprenant. Vous dites justement que c'est quelque chose qui se fait progressivement.

 Pour arriver à des résultats tangibles, autour de 2020, est-ce qu'il faudrait pas commencer maintenant? Parce que si on prend l'expérience du recyclage, ça a été long, est-ce que ça risque pas d'être encore plus long avec les putrescibles, parce qu'effectivement, c'est plus délicat à gérer?

3125

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

 Bien moi, je vais vous dire, je suis issu du monde de l'éducation, les générations qui poussent sont de plus en plus sensibles à ces phénomènes-là. On le voit de plus en plus apparaître.

3130

 On a, exemple, chez nous, on a la Société de gestion environnementale qui fait un travail au niveau de la sensibilisation. On a Coderr, tantôt, quelqu'un parlait de Coderr, qui fait beaucoup de sensibilisation également. On a beaucoup d'organismes de sensibilisation qui poussent.

3135

 On fait même, pour les festivals, donc les gens sont de plus en plus éduqués, à mon avis. Et quand on va partir la machine, c'est parce qu'elle va être prête et qu'elle va rouler très bien.

3140 Si on regarde, par exemple, nos bacs bleus, la récupération, bien, on doit, exemple la MRC Lac-Saint-Jean, on a conclu qu'il fallait les remplacer, ils étaient plus petits, il faut les grossir, parce que les volumes, les gens les demandent, ils ont plus de volumes de récupérés.

3145 Alors tout ça fait que, bien naturellement, on va en envoyer moins à notre site, à notre LET. Mais il faut commencer à quelque part et là, on a une problématique urgente à régler, et on se dit, tant mieux si on se réduit, vous disiez tantôt soixante-cinq pour cent (65 %), tant mieux si on le fait dans un horizon plus court, mais il faut commencer par le faire à quelque part.

Et tout ce qui va rester, même si on faisait les putrescibles, même si on fait ci, si on fait ça, il va toujours en rester, puis il faut les mettre à quelque part.

3150 Puis ça, j'espère que dans tous les mémoires qui vont vous être présentés, il y aura quelqu'un qui viendra dire, avez-vous la solution pour pas les enterrer à quelque part ou pour pas les disposer à quelque part! Jusqu'à maintenant, on n'a pas cette solution-là.

Puis nous, la solution qu'on a, c'est celle-là.

3155

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3160 Vous avez parlé dans votre mémoire, à la page 3, vous dites que vous avez exploité le lieu d'enfouissement sanitaire de Dolbeau-Mistassini, d'après ce que j'ai compris, il est fermé maintenant ou presque?

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

Oui, il est fermé.

3165

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Bon. Est-ce que vous avez eu des plaintes à propos des odeurs pour ce site d'enfouissement?

3170

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

Non, parce qu'il était, celui de Dolbeau-Mistassini, il était à l'écart. Il avait toutes les autorisations.

3175

Ce qui était dur, c'était de respecter justement, exemple, quand on remet une couche de sable, on n'a pas tout le temps les volumes, la compaction, des choses de même.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3180 Le recouvrement.

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

3185 Mais jamais on a eu de plaintes. D'abord, il y a pas de gens qui restaient près. Et on a installé, volontairement on a installé des piézomètres pour regarder au niveau de la qualité des eaux, puis de l'eau qui s'écoulait. On en a mis beaucoup plus loin, à des kilomètres plus loin, pour voir s'il y avait percolation.

3190 On a également installé des torchères pour le gaz. On est en train de signer avec une compagnie pour récupérer ce gaz-là.

La végétation, la couche végétale a été déposée dessus, dès que ça creuse un peu. Donc on essaie de respecter le mieux.

3195 Mais ce qu'il faut jamais oublier, c'est qu'à l'autre bout, il y a un coût. Il y a un coût, et ce coût-là est énorme, pour respecter toutes ces mesures-là. Et je dois vous dire que ce matin, dans une rencontre que j'avais avec des gens, des fonctionnaires du gouvernement, on parlait de la nouvelle politique de l'eau qui s'en venait. Il va y avoir encore des coûts énormes pour les eaux souterraines, bon.

3200 À chaque fois qu'il y a quelqu'un qui nous arrive avec une nouvelle politique, on a beau parler de transfert de décentralisation, mais le chèque suit pas tout le temps.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3205 Oui. On nous a dit hier, un intervenant, que quand on passait à côté du site de Dolbeau-Mistassini, même dans une auto les fenêtres fermées, on pouvait sentir des mauvaises odeurs maintenant. Ça vous surprend?

3210 **PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

3215 Bien, je dois vous dire que d'abord, j'ai l'air climatisé, je laisse mes vitres montées! C'est pas un endroit où je vais me promener. On y va, parce qu'il y a un site de dépôt de matériaux secs là, juste voisin, et à ma connaissance, non. J'ai jamais quelqu'un qui a porté à ma connaissance que ça sentait mauvais dans ce secteur-là.

Ou peut-être les gaz, parce qu'on a mis, la compagnie a mis des tuyaux pour le gaz, peut-être. Mais à ma connaissance, non, j'ai jamais eu de plaintes, ou même le maire de la ville de Dolbeau m'a jamais fait part de plaintes comme ça.

3220

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

À quel endroit allez-vous installer un compostage local? Vous avez parlé de ça tout à l'heure.

3225

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

Oui, c'est la Société de gestion environnementale, c'est soutenu d'ailleurs par la Régie et par la MRC.

3230

Dans chacun des petits villages qui vont vouloir le faire, de petites municipalités, ils offrent aux gens de se réunir par groupe. Parce que c'est pas tout le monde qui peut faire ça à sa maison. Les gens ont peur de ça au niveau des odeurs, au niveau des bestioles, etc.

3235

Donc eux donnent les cours, ils vont faire des espèces de plus gros bacs pour permettre aux gens de faire un compost collectif. Or c'est une expérience qu'ils tentent.

3240

Et d'après les informations que j'ai eues, il y a plusieurs municipalités qui voulaient s'inscrire à ça. Comme tantôt, vous parliez avec quelqu'un de l'Organisme de bassin versant, nous, on subventionne l'Organisme de bassin versant chez nous, le ruisseau Rouge par exemple qui traverse. ou ce qu'on appelle celui-là de la Ticouapé. Or les cultivateurs, les agriculteurs ont participé et sont volontaires pour restreindre leurs bandes.

Et on est en train de réhabiliter ce ruisseau-là.

3245

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Dites-moi, si je comprends bien, les gens vont faire eux-mêmes dans des plus gros bacs le compostage ou si ça va être un endroit unique pour toute la municipalité?

3250

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

C'est plusieurs bacs, plusieurs gros gros bacs qu'on pourrait dire qui vont être sous surveillance et les gens vont apporter, vont prendre leurs pelures, etc., et vont aller là. Et ça va être supervisé par quelqu'un régulièrement pour, entre autres, s'assurer que le brassage se fait et que les bons produits soient ajoutés, etc.

3255

Donc c'est la municipalité qui va déterminer l'endroit. Et à partir de là, il va y avoir les installations qui vont être faites.

3260 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Puis là, les bacs vont tous être groupés à cet endroit-là?

3265 **PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

Oui.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3270 D'accord, OK.

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

Par quartier. Si on voulait s'expliquer.

3275 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

Oui, je comprends votre stratégie.

3280 **PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

C'est par quartier, comme dans la ville de Dolbeau, ça peut être par quartier. Mais on comprend que dans une petite municipalité, ça peut être dans un endroit que la municipalité, au garage municipal par exemple, pas trop loin des résidences.

3285 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

D'accord. Ça, c'est une expérience que vous faites pour la première fois?

3290 **PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

Oui.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3295

Est-ce que vous avez jamais fait à un endroit où tout est regroupé au niveau d'une (1) ou deux (2) municipalités, faire une plateforme qui permet de tout réunir, puis de brasser ça avec un tracteur, parce qu'il y en a assez, une plateforme de compostage?

3300

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

On avait quelqu'un à Saint-Félicien, c'est à Saint-Félicien qui, lui, en faisait du compost à grande échelle. Puis qu'il mettait dans ses champs, etc.

3305

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Est-ce que ça avait posé des problèmes d'odeurs ou de sécurité, à votre connaissance?

3310

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

À ma connaissance, non, j'ai jamais entendu parler qu'il y avait des problèmes.

Sauf que je sais pas s'il a poursuivi, parce qu'encore là, c'est des coûts. La personne a peut-être arrêté, là.

3315

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

D'accord. On a parlé à plusieurs reprises avec d'autres participants de la pertinence de compenser les résidents qui vivent à proximité du futur lieu d'enfouissement technique pour les nuisances qu'ils vont subir.

3320

Alors il y a deux (2) problématiques. Il y en a qui nous ont dit, la MRC, il faudrait qu'elle protège la valeur de nos maisons et en audience, monsieur Boily a dit, ça, on s'engage à protéger et à compenser au besoin s'il y a une perte de valeur au moment de la vente des résidences.

3325

Mais s'ajoute une autre question, c'est qu'il y a des gens qui vendront pas leur maison ou leur chalet, mais qui par contre, subissent des inconvénients, et qui voudraient être compensés.

3330

Or jusqu'à présent, la RMR a dit, on va compenser Hébertville-Station et Saint-Bruno. Les résidents disent, cet argent-là devrait nous revenir, c'est nous qui subissons les dommages. Ça, là-dessus, il y a une personne qui a dit le contraire. Qu'ils nous donnent une compensation en plus de celle qu'ils donnent à la municipalité, s'ils veulent pas nous la transférer.

3335 Quelle est votre opinion sur la pertinence, je dirais morale, sociale, d'accorder la compensation aux gens qui sont vraiment touchés par un projet?

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

3340 Moi, écoutez, en partant, des croyances, des convictions, ça ne se monnaye pas. On y croit, on croit à un principe et on va jusqu'au bout de nos principes, je suis d'accord avec ça, mais on ne doit pas arriver, en cours de chemin, puis dire, si j'avais deux mille piastres (2000 \$), bien là, peut-être bien que je serais moins croyant. C'est comme ça peut-être qu'on a vidé les églises, là.

3345 Mais en partant, c'est un principe. Maintenant, on en a discuté avec la RMR, parce que je siège au conseil d'administration de la RMR, et effectivement, cette question-là de perte de valeur a été abordée, on en a discuté comme ça pour se donner, que ça pourrait être dans les possibilités, asteur, au niveau de l'évaluation, on n'a pas poussé plus loin qu'est-ce que ça vaudrait.

3350 Parce que vous savez que lorsqu'on commence à parler d'une compensation, les gens vont courir chez l'évaluateur pour se faire réévaluer par rapport à ce qu'ils avaient, ou dévaluer – moi par expérience on a regardé quelque chose dans le secteur chez nous, puis les propriétaires, où ce qu'on voulait passer une voie ferrée disons, bien, les terrains ont monté à un million (1 M\$) du jour au lendemain.

3355 Alors ça, il faut faire attention.

3360 Et l'autre chose qu'il faut faire attention, d'après moi, parce qu'on est appelé à en faire beaucoup à la grandeur du Lac-Saint-Jean, de ce genre de compensation là, dès qu'il va y avoir quelque chose qui va, quelqu'un de Saint-Cœur-de-Marie pourrait dire, le camion passe, il sent mauvais, moi, je veux être compensé, parce que ma maison vaut plus rien parce qu'il y a un camion de vidanges qui passe en avant!

3365 Quand on commence ça, c'est où on commence, puis c'est où on arrête! Alors oui, il y a des résidents, puis on est tous au courant qu'il y a un certain nombre de résidents, qu'il faut regarder une problématique. Mais on veut pas étendre à, tu sais – tantôt, je vous écoutais parler avec des gens de plan B. Si vous écoutez le hockey, de ce temps-ci, les plans B, il y a pas personne qui les connaît. On connaît même pas le "goaler" qui va être là le lendemain!

3370 Parce que ça crée une surenchère. Dès qu'on parle de quelque chose, ça part. Et je dois vous dire, ça va tellement vite. J'ai parlé de quelque chose à Québec ce matin, puis tantôt, il y avait un journaliste qui m'appelait, je sais pas, ils ont des micros dans les murs!

3375 Dès que quelqu'un va savoir qu'il y a une compensation, alors il faut que ce soit évalué d'une façon professionnelle. On a des évaluateurs, on connaît les valeurs actuelles, et dans X temps, on pourrait reprendre la valeur, et c'est là qu'on va le voir.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3380 Remarquez que la compensation pour perte de valeur ne s'applique qu'au moment de la vente. Si dans le moment, moi, ma maison à Montréal, parce qu'il va y avoir la construction du fameux échangeur Turcot, il va y avoir une grosse déviation du trafic sur ma rue, ma maison va certainement prendre momentanément une perte de valeur, je dis pas non partout, parce que je veux pas la vendre, ça va juste baisser mon compte de taxes en attendant, ça a juste un effet bénéfique sur moi.

3385 Par contre, si je la vendais, c'est sûr que j'aurais un problème.

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

3390 Puis c'est ce problème-là qu'on est engagé à regarder.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3395 Oui, bon, c'est ça. Mais ça, c'est pour la compensation perte de valeur au moment de la vente.

L'autre aspect, la nuisance! Ça, vous en avez parlé tantôt. C'est pas évident de définir c'est quoi la perte de jouissance, mais il y en a certainement.

3400 Les gens qui s'installent en forêt pour avoir un chalet puis la paix, vous allez admettre qu'ils visent pas le même niveau de qualité que si quelqu'un arrive, s'installe à côté de Rio Tinto ou quelque chose comme ça. On s'attend à autre chose.

3405 Là, il y a des gens fortement déçus. Ça, peut-être que pour faire avaler la pilule, que ça peut effectivement être un moyen.

Mais ça, vous en avez pas discuté, c'est ce que je comprends?

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

3410

Non, parce qu'on dit souvent que l'argent n'a pas d'odeur, mais dans ce cas-là, elle l'enlèvera pas, l'odeur. Si ça sent, c'est parce que je vais vous donner mille piastres (1000 \$) par année que ça va sentir moins!

3415

Quand je vais sortir, là, ça va sentir, je vais les haïr pareil. Mais ça, on n'a pas les preuves de ça encore.

3420

Je veux dire, là, on marcherait, s'il fallait compenser tout de suite, on marcherait sur des suppositions.

3425

Moi, je suis complètement ignorant comparativement à d'autres, là, complètement ignorant, sauf qu'on paie des milliers de dollars à des spécialistes, à des professionnels pour nous dire c'est quoi le corridor de vent, comment ça va se diriger, etc. Nous, on nous dit que présentement, il y en a aura pas.

3430

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Alors dans ce cas-là, pouvez-vous m'expliquer, dans le cas de Saint-Bruno, sur quoi s'est basée la décision de donner une redevance à travers les discussions que vous avez eues à la RMR?

3435

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

On a un chemin qui passe à Saint-Bruno.

3440

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Ça leur coûtera pas une cent, la RMR va tout payer, nous a-t-on dit.

3445

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

Mais si on a un trafic, on a un trafic, et on approche, vous l'avez montré tout à l'heure...

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Ils nous ont dit que le trafic, c'était rien, comparativement aux onze mille (11 000) voitures par jour. L'ajout, ils ont dit, c'est négligeable, ça paraît pas.

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

3450 Bien, oui, mais des camions puis des voitures, des petites voitures, c'est pas tout à fait pareil.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3455 C'est sur ce dérangement?

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

Pardon?

3460 **PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:**

C'est sur la base de ce dérangement que vous avez accordé la redevance?

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

3465 Pardon?

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3470 C'est pour le dérangement des camions sur l'autoroute que vous avez accordé la redevance?

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

3475 Bien nous, on a regardé l'ensemble du territoire, puis on a dit, oui, Saint-Bruno, puis on était conscient de ça, on a dit, Saint-Bruno est loin. On se l'est même posée, la question. On n'est pas dénué d'intelligence, là.

3480 Et on se l'est posée, puis on a dit, pourquoi Saint-Bruno, on a essayé de faire un barème, on a essayé, parce qu'il fallait faire le chemin, on a les lacs, on a un potentiel de développement là, comme quelqu'un a mentionné tout à l'heure de développement, pas touristique, mais de villégiature.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3485 Ça va être un plus pour eux. C'est déjà une forme de compensation.

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

Oui, sauf qu'eux autres, ils ont dit, nous autres, on veut être dans la parade. Puis on a regardé ça, puis on a essayé d'équilibrer les choses entre Hébertville et Saint-Bruno.

3490

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Puis les citoyens qui veulent être dans la parade?

3495

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

Pardon?

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3500

Puis les citoyens qui, eux, veulent être dans la parade?

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

3505

Bien, c'est leur municipalité. C'est pour ça qu'on se dit, là, s'il y a des compensations au niveau de l'évaluation, s'il y a un crédit de taxes à donner, etc. Nous, les municipalités nous ont pas apporté ça encore comme tel.

3510

Moi, vous comprenez que je suis au conseil d'administration, puis je regarde ce qui m'arrive. Jusqu'à maintenant, j'ai jamais eu une lettre de demande, j'ai jamais vu passer une demande de compensation financière, une demande au niveau de la dévaluation. On en a parlé parce que les gens en avaient entendu parler, peut-être dans les consultations.

3515

Mais formellement, moi, au conseil d'administration, je n'ai pas ces demandes-là. Et comme je vous disais tout à l'heure, nous, ce qu'on a focussé, c'est, regarde, on se prépare pour les audiences, on se prépare pour construire, parce qu'on sait que le 31 décembre, on peut avoir des problèmes. Toutes les options doivent être sur la table.

3520

Mais moi, quand je pars de Dolbeau-Mistassini puis je m'en viens au conseil d'administration, il faut que j'aie des documents en avant de moi, puis moi, j'ai jamais reçu de lettres formelles que quelqu'un m'a demandé une compensation financière pour les odeurs. Moi, je l'ai jamais vu passer, en tout cas.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

3525

Eh bien écoutez, c'était ma dernière question, monsieur Boivin. Alors écoutez, il me reste à vous remercier.

Merci beaucoup pour votre mémoire.

3530

DROIT DE RECTIFICATION

3535

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Monsieur Morin, vous avez une rectification?

PAR M. PAUL MORIN:

3540

Merci monsieur le Président. Il y a déjà au moins, je me souviens pas de la date, mais je pense que c'est en 2010, au plus tard en 2011, janvier ou février, le comité d'opposition a rencontré le conseil d'administration, pas l'ensemble du conseil d'administration, mais le directeur général, je me souviens pas qui était présent...

3545

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

De quel organisme?

3550

PAR M. PAUL MORIN:

De la Régie des matières résiduelles, à leur bureau, sur la rue Bergeron, où nous leur avons fait part de mesures compensatoires qui intéressaient, si on nous enfonçait dans la gorge le site d'Hébertville-Station.

3555

Une de ces mesures-là, et c'était la première, c'était de donner une compensation annuelle et monétaire basée, dans le temps, sur les pieds linéaires limitrophes au site.

3560

Mais ce qui a été fait de façon officielle et déposé il y a déjà de ça au moins deux (2) ans. Donc c'était par rapport à l'équité entre les citoyens et les municipalités.

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Alors ce que vous dites, c'est qu'il y a eu des demandes formelles.

3565

PAR M. PAUL MORIN:

Il y a eu des demandes formelles et une rencontre formelle où était présent monsieur Gagné, le président de notre groupe, et où j'y étais également.

3570

PAR LE RESPONSABLE DE LA COMMISSION:

Je vous remercie de cette précision.

3575

Alors voilà pour la séance de l'après-midi, je n'ai plus d'autres intervenants, madame Poliquin? Non, ça va.

Alors donc, il y aura reprise de l'audience ce soir à dix-neuf heures (19 h).

3580

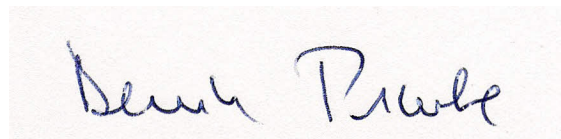
Merci à tous de votre participation.

SÉANCE AJOURNÉE AU 23 MAI 2013 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

3585

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifiée sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.

3590



DENISE PROULX, s.o.

3595